



# Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

## Première Commission

4<sup>e</sup> séance

Mardi 8 octobre 2013, à 10 heures

New York

*Président* : M. Dabbashi ..... (Libye)

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### Points 89 à 117 de l'ordre du jour (suite)

#### Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**Le Président** (*parle en arabe*) : Avant de donner la parole aux orateurs, je rappelle aux délégations que le délai pour l'inscription sur la liste évolutive des orateurs pour le débat général est fixé à 18 heures. Toutes les délégations intéressées doivent prendre les mesures nécessaires pour s'inscrire avant ce délai.

**M. Arias González** (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je tiens, en premier lieu à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je vous souhaite un plein succès et vous assure de l'appui de l'Espagne dans l'exécution fructueuse de vos tâches au cours de la présente session.

Les travaux menés en faveur de la non-prolifération et du désarmement sont essentiels au renforcement des perspectives de paix. L'Espagne œuvre avec les autres membres de la communauté internationale à la réalisation de ces deux objectifs. Notre politique de sécurité accorde une grande importance au multilatéralisme et à la coopération internationale, notamment dans le cadre

de l'ONU. Nous sommes convaincus que l'Organisation joue un rôle capital face aux défis posés dans le domaine de la sécurité internationale, du désarmement et de la non-prolifération.

Ces dernières années, des succès importants ont été enregistrés dans le domaine nucléaire, tels que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010 et l'entrée en vigueur du nouveau Traité START. Il y eu des progrès prometteurs dans le domaine des armes classiques. L'adoption du Traité sur le commerce des armes (résolution 67/234 B), et son ouverture à la signature au mois de juin dernier, est un événement majeur auquel l'Espagne a contribué par sa décision sans équivoque et son appui déterminé. L'Espagne a été l'un des premiers États signataires, et nous pouvons affirmer avec satisfaction que le système espagnol de contrôle des exportations de matériel de défense est actuellement conforme aux dispositions du Traité sur le commerce des armes et, à certains égards, va encore plus loin que le Traité.

Il existe cependant d'autres domaines où il n'y a pas eu de progrès. L'impasse persistante de la Conférence du désarmement – un des rouages clés du mécanisme de désarmement des Nations Unies – et l'incapacité de la communauté internationale à entamer des négociations

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-50379(F)



Document adapté

Merci de recycler



sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles restent de graves sujets de préoccupation.

Le fonctionnement efficace des institutions multilatérales de désarmement constitue une garantie mondiale de sécurité collective, et la perception qu'un pays a de sa propre sécurité ne peut aucunement servir de prétexte à bloquer les travaux d'une institution internationale. La notion de consensus en tant que norme de fonctionnement dans des domaines aussi sensibles que le désarmement et la non-prolifération a été conçue afin qu'il soit possible de prendre en considération et de respecter toutes les opinions émises avant de prendre une décision; mais l'utilisation du consensus pratiquement comme d'un droit de veto équivaut à en saper la nature.

Mais bien plus grave encore est l'utilisation avérée d'armes chimiques dans la guerre en Syrie. L'Espagne a adressé trois lettres au Secrétaire général lui demandant d'enquêter sur toutes les allégations crédibles d'utilisation de ces armes de destruction massive qui, du fait de leur cruauté particulière, sont interdites depuis près d'un siècle par le droit international. L'Espagne se félicite de l'adoption de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité, qui définit les procédures et fixe les échéances de destruction de l'arsenal chimique syrien. Je réitère ici l'appui que l'Espagne accorde à l'ONU et à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques pour qu'elles mènent à bien l'élimination de ces armes. La commission de ces crimes ne doit pas rester impunie et les responsables devront en rendre compte devant la justice internationale.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires reste encore aujourd'hui le pilier du régime mondial de non-prolifération nucléaire. Il faut continuer à œuvrer en faveur de son universalisation et mettre en œuvre avec fermeté et détermination le plan d'action adopté en 2010 avant la Conférence d'examen de 2015.

La création d'une zone exempte d'armes nucléaires et des autres armes de destruction massive au Moyen-Orient est une question primordiale. À cette fin, l'Espagne estime préférable de mettre l'accent sur un programme réaliste et pragmatique de mesures graduelles. Il est indispensable de renforcer ces mesures afin d'éviter que les armes de destruction massive ne tombent entre les mains de groupes terroristes. Nous tenons à souligner l'importance du respect des obligations et des engagements inhérents aux résolutions 1540 (2004) et 1887 (2009) du Conseil de sécurité.

L'Espagne tient à exprimer son appui aux pays en développement qui mettent au point leurs capacités nucléaires de manière responsable, dans la transparence et le respect rigoureux de leurs engagements internationaux, et conformément aux exigences de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Par ailleurs, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires constituera, lorsqu'il entrera en vigueur, un autre élément fondamental du dispositif de désarmement et de non-prolifération. Nous appelons encore une fois les États qui ne l'ont pas encore fait – notamment les États qui figurent à l'annexe 2 du Traité – à ratifier cet instrument au plus tôt.

La communauté internationale doit notamment relever deux grands défis dans le domaine de la prolifération nucléaire : les programmes nucléaires de la République populaire démocratique de Corée et de l'Iran.

La République populaire démocratique de Corée doit cesser de défier la communauté internationale par des menaces et des provocations et respecter les résolutions du Conseil de sécurité. Pyongyang doit accepter la nécessité de négocier de bonne foi un arrangement qui élimine la menace nucléaire de la péninsule coréenne.

S'agissant de l'Iran, nous nous félicitons de la déclaration conciliatrice faite par le Président Rouhani. Nous espérons qu'elle sera suivie d'actions qui mènent à un règlement satisfaisant de la question nucléaire iranienne. L'Espagne ne doute pas des aspirations légitimes de l'Iran à développer un programme nucléaire à des fins pacifiques, et nous appelons les autorités iraniennes à dissiper les doutes que suscite leur programme nucléaire, comme elles l'ont-elles-mêmes annoncé.

Nous attachons également une grande importance à la question des armes légères et de petit calibre qui font chaque année plus d'un demi-million de victimes; elles constituent un autre type d'armes de destruction massive d'êtres humains qui exigent toute l'attention de cet organe. La résolution 2117 (2013) du Conseil de sécurité sur les armes légères et de petit calibre, parrainée par l'Australie et dont l'Espagne s'est portée coauteur, représente un grand pas vers un contrôle accru par les États des armes légères et de petit calibre.

La Première Commission va examiner un grand nombre de questions. La délégation espagnole souhaite qu'au cours de cette session, la Commission

tienne des débats ambitieux et produise des résultats conséquents qui permettront de répondre dûment aux défis grandissants auxquels nous sommes confrontés dans le domaine de la sécurité, du désarmement et de la non-prolifération.

Hier, le représentant de l'Union européenne (voir A/C.1/68/PV.3) a exposé la position commune résultant de l'accord conclu entre ses États membres, y compris l'Espagne. Ses remarques constructives doivent être dûment prises en compte.

**M. Simon-Michel** (France) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous adresser mes plus chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence.

Je suivrai vos conseils et prononcerai oralement une version un peu raccourcie du discours dont le texte sera distribué.

La France s'associe au discours prononcé hier par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/68/PV.3). Je souhaiterais formuler en complément les remarques suivantes à titre national.

Cette année a été marquée par de grands succès pour la communauté internationale, mais aussi par de nouveaux faits inacceptables. Je voudrais tout d'abord commencer par les succès. L'adoption du Traité sur le commerce des armes, en avril dernier, est une avancée historique du droit international. Dans notre secteur, c'est le premier grand traité adopté au sein des Nations Unies depuis 1996. C'est la meilleure illustration du multilatéralisme efficace que la France appelle de ses vœux. Des normes universelles pour régir le commerce légitime et pour prévenir les trafics illicites ont enfin été agréées. Il est désormais essentiel d'aller au plus vite vers l'universalité du Traité. À Paris, la procédure parlementaire de ratification est en cours, et le Sénat français en délibère aujourd'hui même.

Le secrétariat prévu par le Traité devra être mis en place rapidement. Plusieurs critères devront guider le choix du siège : la présence d'une expertise en matière de désarmement et de maîtrise des armements, de droit international humanitaire et des droits de l'homme, et la proximité des organisations de terrain. La ville de Genève remplit pleinement tous ces critères.

La troisième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur les armes chimiques, en avril dernier, est un autre succès

important qui mérite d'être salué. Mais alors même que les 188 États parties à la Convention sur les armes chimiques adoptaient par consensus un rapport ambitieux, cette arme barbare, bannie depuis un siècle par le droit international, était utilisée en Syrie.

L'utilisation en Syrie d'une arme de destruction massive par un gouvernement contre son propre peuple est intolérable. La réaction ferme et déterminée de plusieurs pays, dont la France, a permis l'adoption de la décision du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques du 27 septembre et de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité. Cette résolution condamne clairement l'attaque chimique du 21 août, refuse l'impunité et appelle à juger les responsables. Elle constate l'existence d'une menace à la paix et à la sécurité internationales, et impose des décisions importantes juridiquement contraignantes en vue de la destruction des stocks d'armes chimiques syriens. Elle décide enfin que le Conseil de sécurité, en cas de non-respect, imposera de nouvelles mesures en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Le massacre commis le 21 août au moyen d'armes chimiques est terrifiant, mais il ne doit pas faire oublier les autres souffrances du peuple syrien et les autres violations du droit international humanitaire, y compris au moyen d'autres armes inacceptables, en particulier par des armes à sous-munitions et, selon certaines allégations, par des armes incendiaires.

La prolifération nucléaire a également apporté son lot de mauvaises nouvelles. Un nouvel essai nucléaire a été effectué par la Corée du Nord en février dernier. Cet essai est un acte grave, une lourde menace à la paix et à la sécurité internationales. C'est aussi, après le tir de la fusée à longue portée effectué le 12 décembre 2012, une nouvelle violation inacceptable par la Corée du Nord de ses obligations internationales. Ces actes ont été condamnés par les résolutions 2087 (2013) et 2094 (2013) du Conseil de sécurité. Pyongyang doit mettre un terme à cette escalade et à sa rhétorique belliqueuse.

La crise de prolifération iranienne demeure naturellement au centre de nos préoccupations. Le nouveau rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) confirme une fois encore la violation par ce pays de ses obligations au titre des résolutions du Conseil des gouverneurs de l'AIEA et du Conseil de sécurité. Son stock d'uranium enrichi, y compris à près de 20 %, continue de s'accroître, et ses activités liées à l'eau lourde se poursuivent.

Les déclarations du nouveau Président iranien marquent, nous voulons l'espérer, une ouverture. Le Président de la République française l'a rencontré il y a deux semaines, ici même à New York. Il lui a fait part de notre disponibilité au dialogue, mais également de notre fermeté sur la prolifération nucléaire. Nous attendons des gestes concrets pour ramener la confiance, qui témoigneront que l'Iran est véritablement prêt à répondre aux attentes de la communauté internationale.

La France continue de souhaiter que toute la lumière soit faite sur les activités nucléaires, passées ou présentes, de la Syrie. Nous regrettons que l'AIEA ait dû remettre *sine die* une mission de vérification en 2013, et appelons la Syrie à permettre cette mission d'inspection dès que possible.

Nous devons regarder de l'avant et relever les défis de l'avenir. Un débat important a émergé depuis quelques mois sur la question des robots létaux pleinement autonomes. C'est un débat important, car il pose la question fondamentale de la place de l'homme dans la décision d'engager la force létale. Mais c'est aussi un débat difficile, car il soulève de nombreuses questions d'ordre éthique, juridique, opérationnel et technique. Il porte sur des technologies qui ne sont pas encore pleinement abouties et qui sont à double usage. Il est important de clarifier les termes de ce débat. Cette discussion, pour être utile et permettre d'avancer, doit se tenir dans une enceinte de désarmement appropriée, qui réunit les compétences militaires, juridiques et techniques nécessaires et qui réunit tous les États concernés.

Le désarmement nucléaire demeure naturellement au cœur de notre engagement. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire et le fondement de nos efforts de désarmement nucléaire. Le plan d'action adopté par consensus en 2010 est notre feuille de route. Il est important de mettre en œuvre cette feuille de route, et donc de s'y tenir sans dévier de la voie tracée. Cela signifie que les États dotés d'armes nucléaires doivent être à la hauteur de leurs engagements, et la France est consciente de ses responsabilités en tant qu'État doté d'armes nucléaires. Avec nos partenaires que sont les autres membres permanents du Conseil de sécurité, comme à titre national, nous travaillons en ce sens. J'aurai l'occasion d'y revenir plus en détail lors du débat sur les questions nucléaires.

Mais la feuille de route définie par le plan d'action du TNP de 2010 est aussi une approche

commune qui engage tous les États parties. C'est une approche étape par étape; c'est aussi une séquence pour l'action multilatérale avec l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le lancement de la négociation d'un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. Cette séquence est logique.

Le plan d'action adopté à la Conférence d'examen du TNP de 2010 est très clair à cet égard. Le point 15 de ce plan d'action appelle à démarrer sans délai la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires à la Conférence du désarmement, conformément au document CD/1299 et au mandat qu'il contient. Il est donc urgent que la Conférence du désarmement adopte un programme de travail en s'appuyant sur le document CD/1864, agréé par consensus en 2009. Notre volonté demeure d'entrer sans délai dans cette négociation à la Conférence du désarmement. À cet effet, nous avons soutenu la résolution 67/53 pour faire avancer les discussions sur ce traité, qui devra être négocié à la Conférence du désarmement; et nous pensons que le groupe d'experts gouvernementaux, qui se réunira en 2014 et 2015, permettra un progrès important.

Remettre en cause la priorité accordée à la négociation du traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, c'est dévier de la voie tracée par la feuille de route adoptée en 2010, et c'est donc prendre le risque d'une nouvelle perte de temps. L'an dernier, mon pays s'est efforcé d'alerter l'Assemblée générale sur les conséquences probables de certaines initiatives qui ont créé des enceintes parallèles. Force est de constater que cela n'a abouti, comme on le craignait, qu'à rouvrir le débat sur l'approche « étape par étape » et sur la prochaine priorité de négociation et, en définitive, qu'à mettre en danger la feuille de route du plan d'action adopté à la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010.

Pour terminer, je me permets de préciser l'attachement de mon pays à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), qui fait partie intégrante du mécanisme de désarmement. La France, qui est traditionnellement l'auteur de la résolution quinquennale sur l'UNIDIR, est attachée à l'autonomie de cette institution et à son mode de gouvernance, fondé sur le Conseil consultatif pour les questions de désarmement du Secrétaire général. Il est

essentiel que l'UNIDIR puisse poursuivre ses activités en maintenant son autonomie, comme cela a été établi à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et confirmé par la résolution 65/87.

**M. Çevik** (Turquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection. Nous ne doutons pas que la Première Commission mènera ses délibérations à bien sous votre conduite avisée, étant donné votre expérience et vos compétences diplomatiques.

Nous sommes réunis aujourd'hui dans le contexte d'un monde dans lequel, après avoir reculé pendant près de deux décennies, le nombre de conflits augmente de nouveau. L'instabilité politique et l'insécurité touchent durement certaines régions du monde, entraînant d'énormes souffrances et détruisant la vie et l'avenir des gens ordinaires. Nous sommes également aux prises avec des problèmes de sécurité mondiale communs de plus en plus nombreux en raison des nouvelles technologies et de la mondialisation. Les dépenses militaires mondiales ne baissent pas, même si de nombreux pays rencontrent des difficultés économiques. Pire encore, les mécanismes que nous avons mis en place pour faire contrepoids à ces problèmes ne fonctionnent pas comme ils le devraient. Je ne veux pas dresser un tableau pessimiste, mais nous sommes face à un malaise existentiel, que nous devons dissiper rapidement.

Notre aspiration commune demeure un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous avons tous présenté notre point de vue sur cette question importante à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée au désarmement nucléaire, organisée il y a deux semaines par le Mouvement des pays non alignés et qui a été productive. Nous avons été encouragés par le ferme appui exprimé en faveur de cette aspiration, mais cet appui doit s'accompagner de mesures concrètes.

Le mécanisme central pour satisfaire cette aspiration – le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) – ne fonctionne malheureusement pas de manière aussi efficace que nous le voudrions. La Turquie considère qu'un traitement égal et équilibré des trois piliers qui concourent au même objectif consolidera l'intégrité et la crédibilité du régime du TNP.

L'efficacité du régime est tributaire de la capacité des États dotés de l'arme nucléaire d'honorer

leurs engagements en matière de désarmement. Dans ce contexte, la Turquie félicite le Président Obama d'avoir appelé, à Berlin, à de nouvelles réductions. Dans le même temps, le strict respect par tous les États parties au TNP de leurs obligations en matière de non-prolifération conditionne également la crédibilité du régime. Enfin, le droit aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire doit être minutieusement respecté. Naturellement, ce droit s'accompagne de certaines obligations internationales. Néanmoins, certains pays restent malheureusement à l'écart de ce régime. Nous appuyons son universalisation et sa mise en œuvre efficace, de bonne foi et de manière cohérente.

Nous reconnaissons que le système de garanties internationales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est un instrument essentiel pour les efforts déployés en vue de parvenir à une non-prolifération générale. Dans ce contexte, la Turquie admet qu'il est nécessaire de renforcer et d'universaliser le régime de vérification de l'Agence. L'accord de garanties généralisées et le protocole additionnel de l'AIEA constituent une norme de vérification indispensable, et nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à les signer, les ratifier et les mettre en œuvre le plus rapidement possible. Nous pensons que le renforcement du régime de garanties et l'appui au rôle et au financement de l'Agence sont également des éléments essentiels pour assurer la viabilité à long terme du régime du TNP.

Nous sommes convaincus que les États qui se conforment pleinement à leurs obligations en matière de garanties doivent pouvoir accéder sans entrave à la technologie nucléaire civile, comme le prévoit le TNP. Nous pensons que cela ne ferait que contribuer au renforcement et à l'universalisation du régime du TNP. Cela dit, il faut également veiller à ce que toutes les mesures requises soient adoptées afin d'empêcher que les programmes nucléaires menés à des fins pacifiques ne soient détournés à des fins militaires.

Par ailleurs, la Turquie est convaincue que la cessation complète des essais d'armes nucléaires constitue une mesure indispensable pour parvenir au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. Nous insistons sur le rôle central du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans la réalisation de ces objectifs. La communauté internationale attend depuis suffisamment longtemps l'entrée en vigueur de ce Traité. Nous encourageons à nouveau tous les États,

en particulier ceux visés à l'annexe 2, à ratifier le Traité dans les meilleurs délais.

Créer les conditions propices à un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive constitue un investissement majeur en vue d'un monde plus sûr et d'une sécurité non diminuée pour tous. La Turquie demeure extrêmement préoccupée par la catastrophe humanitaire qui pourrait frapper l'humanité si ces armes meurtrières devaient un jour être utilisées, de manière délibérée ou accidentelle. C'est pourquoi nous avons appuyé la Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, tenue à Oslo, à laquelle nous avons pris une part active. Nous entendons jouer de nouveau un rôle utile à la réunion prévue au Mexique.

La Turquie prend part à l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, à l'instar de 11 autres pays. Cette Initiative s'avère être celle de puissances intermédiaires qui encouragent l'application des décisions prises par consensus à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010. Nous continuons de contribuer à la promotion des objectifs de non-prolifération et de désarmement nucléaire.

Nous sommes plus qu'à mi-parcours du cycle actuel d'examen du TNP, et la prochaine Conférence d'examen approche à toute allure. Nous ne sommes toutefois toujours pas en mesure de faire fond sur les bases jetées par le Traité existant. On fait fi des engagements pris, et des promesses faites pour le présent cycle d'examen ne sont pas tenues. Je fais référence en particulier à la promesse que nous avons faite au monde de convoquer en 2012 une conférence internationale sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte de toutes armes de destruction massive. En dépit des conditions défavorables qui règnent dans la région, la communauté internationale, les organisateurs en particulier, ne doivent ménager aucun effort pour convoquer cette conférence le plus rapidement possible. Nous ne devons pas ignorer le fait que le succès du cycle d'examen dépend en grande partie de la réalisation de ce projet.

La Conférence du désarmement a une responsabilité particulière en ce qui concerne les questions de désarmement contemporaines. Nous devons nous efforcer de préserver la pertinence de la Conférence en veillant à ce qu'elle s'acquitte de sa tâche fondamentale. Nous continuons d'espérer que la Conférence reprendra son travail de fond dans les

meilleurs délais. La Conférence doit être revitalisée pour recommencer à jouer le rôle d'unique organe de négociation qui est le sien et pour lequel elle a été créée. La Turquie estime que le mandat, la composition et le règlement intérieur de la Conférence lui donnent les moyens de s'acquitter efficacement de ses fonctions. Pour nous, la création récente d'un groupe de travail informel indique que les membres sont conscients de la nécessité d'élaborer d'urgence un programme de travail consensuel.

D'autre part, nous sommes fermement convaincus que le lancement de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles constituera un jalon déterminant et permettra d'ouvrir la voie à des avancées parallèles sur d'autres grandes points de l'ordre du jour, notamment le désarmement, les garanties négatives de sécurité et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

La Convention sur les armes chimiques (CIAC) et la Convention sur les armes biologiques sont des éléments importants du système mondial de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive. La Turquie ne possède aucune de ces armes et réitère son appel à une plus large adhésion à ces conventions ainsi qu'à leur mise en œuvre. Nous appuyons activement les efforts visant à promouvoir l'application et l'universalisation de ces instruments.

Nous estimons que la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité, relative à la vérification et à l'élimination du stock d'armes chimiques syriennes, constitue une avancée importante, car elle vient renforcer davantage le cadre normatif universel créé par la CIAC en affirmant que l'emploi d'armes chimiques, où que ce soit, constitue une menace contre la paix et la sécurité internationales. Le régime syrien doit honorer ses promesses et tout manquement aura des conséquences.

Nous parlons très souvent de la menace que posent les armes nucléaires et chimiques. Cependant, il existe un autre type d'armes tout aussi menaçantes, je veux parler des armes classiques, en particulier les armes légères et de petit calibre. Étant donné les souffrances à grande échelle qu'elles provoquent, ces armes sont même considérées comme des armes de destruction massive dans de nombreuses régions du monde, notamment en Afrique.

Le transfert illicite, l'accumulation déstabilisante, la propagation incontrôlée et le détournement des armes

légères et de petit calibre à des fins non prévues posent une grave menace à la paix et à la sécurité, mais aussi au développement socioéconomique de nombreux pays. Il y a un lien avéré entre le commerce illicite de ces armes, le terrorisme et la criminalité organisée. C'est pourquoi la Turquie s'est félicitée de l'adoption et de la signature du Traité sur le commerce des armes, qui représente une avancée historique. La Turquie a souscrit et participé activement à ce processus dès son lancement, et elle a signé le Traité. La force véritable du Traité résidera dans son universalité et dans sa mise en œuvre. Nous invitons donc tous les États, en particulier les grands exportateurs, à signer et ratifier le Traité afin qu'il puisse entrer en vigueur au plus vite.

La Turquie continuera de contribuer activement à tous les efforts déployés à l'ONU et dans d'autres enceintes pour établir des règles et normes efficaces en vue d'éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. La Turquie reste attachée à la pleine mise en œuvre et au renforcement continu du Programme d'action relatif aux armes légères. Nous nous sommes donc félicités que la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en 2012 ait donné des résultats positifs.

Au début de ma déclaration, j'ai évoqué le malaise au sein du système et mentionné les nombreuses difficultés auxquelles nous sommes confrontés. La Première Commission est une instance importante au sein de laquelle nous pouvons tous nous attaquer à ces problèmes et ainsi influencer l'avenir. Nous devons nous montrer à la hauteur de cette responsabilité. Nous espérons que nos travaux contribueront à éliminer les obstacles qui se dressent sur la voie d'un monde plus sûr. Je voudrais conclure en vous assurant, Monsieur le Président, du plein appui et de l'entière coopération de notre délégation pour que la présente session connaisse une issue fructueuse.

**M<sup>me</sup> Ledesma Hernández** (Cuba) (*parle en espagnol*) : La délégation cubaine vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Commission, et félicite également les autres membres du Bureau.

Nous nous associons pleinement à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/68/PV.3).

Le 26 septembre, nous avons eu l'occasion historique de participer à la première Réunion de haut

niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire. Il s'agissait à l'origine d'une initiative cubaine qui a été appuyée et relayée par les membres du Mouvement des pays non alignés. Cette réunion de haut niveau a été une excellente occasion de procéder à un échange de vues, de promouvoir le désarmement nucléaire, d'envoyer un message montrant l'attachement politique des États Membres de l'ONU à un monde sans armes nucléaires et de renforcer la coordination des efforts de la communauté internationale pour interdire et éliminer totalement les arsenaux nucléaires.

Plusieurs propositions ont été avancées durant la Réunion de haut niveau, mais nous voudrions insister plus particulièrement sur celles formulées par le Mouvement des pays non alignés et la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC). À la Première Commission, le Mouvement présentera un projet de résolution sur le suivi de la Réunion de haut niveau, qui proposera entre autres de proclamer le 26 septembre journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. À la Réunion de haut niveau, les États membres de la CELAC ont fait une déclaration dans laquelle ils énonçaient leurs priorités, et ils sont notamment convenus de continuer à coordonner leurs positions et à contribuer à la mise en œuvre de mesures concrètes pour donner suite à la Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire.

Cuba appuie la suggestion du Mouvement des pays non alignés d'entamer d'urgence à la Conférence du désarmement des négociations aux fins de l'adoption sans délai d'une convention globale sur les armes nucléaires interdisant la possession, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, les essais, le stockage, le transfert, l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et prévoyant leur destruction. Dans le même ordre d'idées, nous réaffirmons notre volonté d'œuvrer à la convocation, au plus tard en 2018, d'une conférence internationale de haut niveau pour trouver les voies et moyens d'éliminer les armes nucléaires le plus rapidement possible, l'objectif étant de se mettre d'accord sur un programme par étapes aux fins de l'élimination complète de ces armes selon un calendrier précis.

Il est inacceptable que la dissuasion nucléaire demeure le fondement des doctrines militaires qui autorisent la possession et l'utilisation des arsenaux nucléaires. La seule garantie que ces armes ne seront pas utilisées par des États ou par qui que ce soit d'autre est leur élimination et leur interdiction totales sous un contrôle international strict. Les puissances nucléaires

continuent de ne pas honorer l'obligation, en vertu de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de poursuivre des négociations sur un traité international en vue d'éliminer les armes nucléaires. Au contraire, elles continuent de moderniser leurs arsenaux nucléaires et de pratiquer la prolifération verticale, ce dont on parle rarement.

Nous devons promouvoir et adopter des mesures concrètes qui mèneront à l'élimination et à l'interdiction totales des armes nucléaires de manière contraignante, non discriminatoire, transparente, vérifiable et irréversible. Nous devons également entamer des négociations internationales en vue d'adopter dans les meilleurs délais un traité qui offrira des garanties de sécurité universelles et inconditionnelles aux États non dotés d'armes nucléaires contre la menace ou l'emploi de ces armes.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires est une contribution nécessaire et importante aux efforts déployés dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaire. Nous sommes favorables à la mise en place sans délai d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. L'incapacité à concrétiser l'engagement de convoquer en 2012 une conférence internationale sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient est pour Cuba à la fois inquiétante et injustifiable. La convocation de cette conférence est un élément important et à part entière du document final de la Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération nucléaire de 2010. Nous appelons à sa tenue sans autre délai et avant la fin de cette année.

Mon pays réaffirme le droit inaliénable des États de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination. Dans le domaine de la non-prolifération, nous estimons que les manœuvres politiques et le deux poids, deux mesures pour tenter de limiter le droit inaliénable à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire par les pays en développement doivent cesser. Un multilatéralisme fondé sur le respect rigoureux de la Charte des Nations Unies est le seul moyen d'obtenir des résultats véritables et durables dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

Cuba appuie les efforts visant à améliorer le mécanisme de désarmement des Nations Unies, mais est convaincue que la paralysie qui frappe une grande partie de ce mécanisme est essentiellement due au fait que

certain États n'ont pas la volonté politique de réaliser des progrès réels, en particulier dans le domaine du désarmement nucléaire. Toutefois, nous nous félicitons que la Commission du désarmement se soit entendue sur les questions de fond à inscrire à l'ordre du jour de son cycle triennal en cours et qu'elle y ait inclus la question des « Recommandations pour la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires ».

La Conférence du désarmement joue un rôle essentiel en tant que seule instance multilatérale de négociation des traités dans le domaine du désarmement. Nous sommes inquiets de voir que certains estiment qu'il faut mettre de côté la Conférence du désarmement, arguant qu'elle est un organe inutile. Cuba ne partage pas ce point de vue. Nous rappelons qu'il nous incombe à tous de préserver et de renforcer la Conférence du désarmement.

La Conférence du désarmement devrait adopter au plus vite un programme de travail complet et équilibré qui tienne compte des véritables priorités en matière de désarmement, à commencer par le désarmement nucléaire. Cuba estime que cet organe est capable de négocier simultanément un traité sur l'élimination et l'interdiction des armes nucléaires, un traité interdisant la course aux armements dans l'espace, un traité qui donne des assurances effectives de sécurité aux États qui, comme Cuba, ne possèdent pas d'armes nucléaires, et un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Cuba accueille avec satisfaction les résultats de la troisième Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur les armes chimiques, qui a permis de réaffirmer les buts et principes fondamentaux de cette convention et de préserver l'équilibre entre ses quatre grands piliers, à savoir la destruction, la vérification, l'assistance et la coopération internationale. L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques joue un rôle important dans la promotion du développement économique et technologique des États parties, en particulier les moins développés. Il faut d'urgence adopter un plan d'action pour garantir l'application intégrale, effective et non discriminatoire de l'article XI de la Convention sur les armes chimiques.

Mon pays renouvelle son attachement à l'application stricte de la Convention sur les armes biologiques. Il estime que beaucoup pourrait être fait

pour encourager l'application intégrale, effective et non discriminatoire de l'article X de cet important instrument. La seule manière de renforcer cette convention est d'adopter un protocole juridiquement contraignant qui remédie aux lacunes qui subsistent dans cet instrument et couvre les piliers sur lesquels repose la Convention, y compris la coopération internationale.

En mars de cette année, la communauté internationale a pu constater l'absence d'accord et de consensus à la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes. Cette conférence offrait une occasion historique de pallier les graves conséquences du commerce illicite et non réglementé des armes dont sont victimes de nombreuses personnes et de nombreux pays à travers le monde. Hélas, nous avons laissé passer cette chance. Le principe du consensus, sur lequel nous nous étions pourtant entendu, n'a pas été respecté et cette situation a conduit à devoir voter sur un texte qui ne répond ni aux exigences légitimes ni aux besoins de la communauté internationale.

Le Traité sur le commerce des armes contient de multiples ambiguïtés, imprécisions, incohérences et failles juridiques. C'est un texte déséquilibré qui favorise les États exportateurs d'armes, qui se voient accorder toute une série de privilèges aux dépens des intérêts légitimes des autres États, y compris leurs intérêts en matière de défense nationale et de sécurité. Le Traité privilégie les intérêts de quelques États exportateurs au mépris des souffrances humanitaires que cause le commerce illicite et non réglementé des armes. Cuba continuera de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour prévenir et combattre le commerce illicite des armes.

En revanche, Cuba se félicite de ce que la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects ait adopté par consensus des documents finaux qui réaffirment la pertinence et la validité du Programme d'action en tant qu'instrument approprié pour combattre ce fléau.

Alors que le contexte international est marqué par la crise économique et la réduction des dépenses publiques, les dépenses militaires mondiales continuent de croître, avec un montant estimé à 1 750 milliards de dollars en 2012. De la même manière, il y a eu l'année passée une hausse des fonds destinés à financer des plans subversifs contre des gouvernements légitimes dans le

but de provoquer des changements de régime allant dans le sens des intérêts géopolitiques de certaines grandes puissances. On observe aussi une multiplication des conflits alimentés par le transfert illicite d'armes à des acteurs non étatiques et l'utilisation de mercenaires. Tout cela se déroule en violation flagrante des normes internationales et des principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

L'état du monde que je viens de décrire illustre l'importance des travaux de notre Commission pour les questions de désarmement et de sécurité internationales. Nous espérons donc que nous obtiendrons des résultats concrets.

Je voudrais pour conclure vous renouveler, Monsieur le Président, le plein appui de la délégation cubaine dans l'exécution de votre mandat et aux fins du succès des travaux de la Commission.

**M. Khalil** (Égypte) (*parle en arabe*) : J'ai tout d'abord grand plaisir à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la tête de la Première Commission. Vous pouvez compter sur notre coopération et notre appui dans vos efforts pour mener les travaux de la Commission à une issue fructueuse.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États d'Afrique et du Groupe des États arabes par les représentants de l'Indonésie, du Nigéria et de Bahreïn respectivement (voir A/C.1/68/PV.3).

La Première Commission se réunit cette année à un moment capital des efforts mondiaux de désarmement nucléaire, dans lesquels l'Assemblée générale a décidé de jouer un rôle de premier plan en convoquant la toute première Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire de l'histoire, le 26 septembre. Cette réunion a montré que la communauté internationale était résolue à débarrasser le monde des armes nucléaires. Le mécanisme multilatéral de désarmement doit honorer la responsabilité qui est la sienne dans la réalisation de cet objectif.

L'Égypte estime que nous devrions mettre à profit la dynamique enclenchée par la Réunion de haut niveau. Nous pensons que durant la session de cette année, la Première Commission devrait adopter une résolution sur le suivi des résultats de cette réunion. Nous appuyons le projet de résolution proposé par le Mouvement des pays non alignés, qui suggère de mobiliser les efforts au

sein du système des Nations Unies et au-delà en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires grâce à la proclamation d'une journée internationale pour le désarmement nucléaire. Ce projet prévoit également de demander au Secrétaire général de solliciter les vues des États Membres sur une éventuelle convention globale sur les armes nucléaires, en vue du lancement possible de négociations, et de convoquer en 2018 un sommet sur le désarmement nucléaire pour faire le point des progrès accomplis.

Nous invitons tous les Membres de l'Organisation à appuyer ces nouvelles mesures concrètes pour réaliser cet objectif commun qu'est le désarmement nucléaire. Nous estimons qu'elles serviront de catalyseur à l'appui du mécanisme multilatéral de désarmement. Il ne s'agit là que de mesures préliminaires parmi tout un éventail de possibilités supplémentaires pour avancer vers la conclusion d'une convention sur les armes nucléaires qui interdirait la production, la mise au point et la détention de ces armes et mettrait ainsi fin à la menace qu'elles font peser sur l'humanité. On ne saurait sous-estimer le rôle et le mandat de l'Assemblée générale à cet égard.

La Réunion de haut niveau a montré que les efforts internationaux en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires devaient s'inscrire dans une optique de désarmement et que toute initiative internationale dans ce domaine devait avoir le désarmement nucléaire pour but et pour axe fondamental. Cela vaut notamment pour nos discussions sur un éventuel traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, lequel devrait s'appliquer également à la production passée de matières fissiles et prévoir un calendrier précis pour leur destruction. Cette opinion est partagée par la plupart des États qui croient véritablement dans le désarmement nucléaire et nous espérons que le groupe d'experts gouvernementaux que le Secrétaire général doit constituer sur cette question s'attèlera à cet aspect. L'Égypte est prête à contribuer aux discussions qui auront lieu dans ce cadre.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires vient renforcer les efforts en faveur d'un désarmement nucléaire général. Nulle part dans le monde la création d'une telle zone n'est plus importante qu'au Moyen-Orient, comme en atteste la résolution de consensus que l'Égypte présente chaque année sur ce point. Ce consensus mondial a acquis une dimension opérationnelle avec l'engagement collectif pris en 2010 à la Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de convoquer

en 2012 une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Le report de cette conférence a profondément déçu et va à l'encontre de l'engagement pris en 2010. L'Égypte demande que la conférence soit convoquée sans délai afin d'honorer le mandat confié en 2010 et de réaliser enfin les objectifs de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, condition de la prorogation indéfinie du TNP.

Nous espérons que la présente session sera l'occasion pour la Première Commission de prendre les mesures qui s'imposent par l'intermédiaire de l'adoption des deux projets de résolution annuels présentés par l'Égypte et intitulés « Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient » et « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient ». Dans cet objectif, l'Égypte s'est engagée de manière constructive dans toutes les instances. Ainsi le Ministre égyptien des affaires étrangères, Nabil Fahmy, a-t-il proposé, le 28 septembre, dans le cadre du débat général de l'Assemblée générale (voir A/68/PV.18), une initiative en ce sens, prévoyant notamment les mesures ci-après destinées à venir compléter la convocation de la conférence.

Premièrement, nous invitons tous les pays du Moyen-Orient, ainsi que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, à faire parvenir au Secrétaire général des lettres officielles dans lesquelles ils confirment qu'ils sont favorables à ce que la région du Moyen-Orient soit déclarée zone exempte d'armes de destruction massive. Deuxièmement, les pays de la région qui n'ont encore signé aucune convention internationale sur les armes de destruction massive sont priés de s'engager, d'ici à la fin de cette année, à signer et ratifier simultanément les conventions pertinentes, et à présenter au Conseil de sécurité les documents attestant de cet engagement. L'Égypte invite tous les États de la région à réagir favorablement à cette initiative. Nous demandons au Secrétaire général de bien vouloir coordonner les mesures susmentionnées afin d'en garantir le succès. Nous mobiliserons toutes les ressources possibles et n'épargnerons aucun effort pour la réussite de cette initiative et des efforts du Secrétaire général.

La présente session de la Première Commission est la première à se tenir depuis l'adoption du Traité sur le commerce des armes, en vertu de la résolution 67/234 B. Je saisis cette occasion pour rappeler que l'Égypte connaît bien les effets du trafic d'armes.

Nous sommes pleinement déterminés à tout mettre en œuvre pour combattre et éliminer le commerce illicite des armes. Nous demandons instamment à tous les pays qui ont décidé de signer le Traité de le mettre en œuvre de bonne foi afin que les buts et objectifs qu'il défend puissent être atteints. Nous allons suivre attentivement l'évolution de la situation concernant la signature, l'entrée en vigueur et l'application de cet instrument avant de décider ou non d'y accéder.

La communauté internationale devrait quant à elle continuer de s'employer à combler les lacunes qui subsistent. Nous continuons à militer pour que la question de la surproduction et de la constante augmentation des stocks d'armes classiques dans les grands pays producteurs et exportateurs soit prise en compte. Nous restons convaincus que tout devrait être mis en œuvre pour que la production et les stocks d'armes des grands pays producteurs soient placés sous contrôle international. La responsabilité internationale est le seul moyen de garantir que le déséquilibre qui existe entre les grands producteurs et le reste du monde ne sera pas prétexte à des abus.

Les avancées en matière d'armes classiques viennent d'ailleurs creuser ce déséquilibre. L'Égypte réaffirme que la technologie ne doit pas prendre le pas sur l'humain. La mise au point, potentielle ou avérée, de robots meurtriers fonctionnant de manière autonome, soulève de nombreuses questions quant à leur conformité au droit international humanitaire et au code moral de la guerre. Ces problèmes méritent d'être pleinement examinés. Il conviendrait de mettre en place certaines règles avant que des systèmes tels que les robots meurtriers à fonctionnement autonome ne soient développés ou déployés.

Bien qu'une telle sophistication des armes pose un problème supplémentaire, il faut également s'attaquer efficacement à la menace que continue de représenter le trafic des armes légères et de petit calibre. Par deux fois, l'Égypte a œuvré en tant que facilitateur de l'examen de l'Instrument international de traçage, dans le contexte du processus d'examen du Programme d'action relatif aux armes légères.

Enfin, nous sommes persuadés que sous votre direction avisée, Monsieur le Président, les travaux de la Première Commission permettront d'avancer vers des objectifs de désarmement et de sécurité internationale équilibrés, portant aussi bien sur les armes de destruction massive que sur les armes classiques. Nous

vous renouvelons tout notre appui à cet égard et nous tenons prêts à apporter notre concours.

**M. Sergeev** (Ukraine) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation ukrainienne, je tiens à vous présenter, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du bureau toutes nos félicitations pour votre élection. Nous ne doutons pas que vous saurez mener nos travaux à une conclusion fructueuse.

La version intégrale de ma déclaration sera publiée sur le site Web de la Commission, mais je voudrais néanmoins faire quelques observations pour contribuer à notre débat.

Ma délégation considère la question du désarmement comme une question fondamentale pour la paix, la sécurité et le développement dans le monde et estime que le désarmement général et complet est la clef de voûte de la paix et de la sécurité internationales. L'Ukraine a toujours milité en faveur d'une approche multilatérale des questions de désarmement et de sécurité internationale. Tout en reconnaissant les difficultés attendant à la mise en œuvre des traités internationaux existants et à l'entrée en vigueur des nouveaux traités, ainsi que l'impasse dans les négociations sur le désarmement, nous réaffirmons pleinement notre engagement de maintenir et de renforcer le mécanisme de désarmement actuel et la coopération internationale afin de consolider le régime international existant en matière de désarmement et de non-prolifération.

Nous sommes nous aussi d'avis que l'utilisation d'armes nucléaires constitue la menace la plus grave qui pèse aujourd'hui sur l'humanité. Cela fait des années que l'Ukraine ne cesse d'appeler à l'élimination totale des armes nucléaires. Nous pensons qu'il est essentiel de renforcer la coopération internationale afin de consolider le régime international existant dans le domaine du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. Dans cet objectif, mon pays n'a pas attendu pour agir. Il a montré la voie en renonçant à sa capacité nucléaire et en accédant au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en novembre 1994 et a pris des mesures concrètes pour éliminer le recours à l'uranium fortement enrichi à des fins civiles en éliminant tous ses stocks existants de notre territoire national en mars 2012.

L'Ukraine considère le TNP comme la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire et en soutient à tous égards la mise en œuvre efficace, le renforcement continu et l'universalisation.

Nous soulignons l'importance d'un respect strict par les États parties des dispositions du Traité et appelons à l'application de mesures efficaces dans le cadre de chacun des trois piliers qui le composent.

Mon pays se félicite de l'engagement réussi du cycle préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2015 et note avec satisfaction que les États ont fait la preuve de leur bonne volonté en procédant à un bilan des activités de ces dernières années et en consolidant les succès obtenus dans ce domaine en aplanissant leurs divergences et en trouvant un terrain d'entente afin de collaborer dans un véritable esprit de multilatéralisme.

Tout en mettant l'accent sur l'importance de la mise en œuvre des décisions de la Conférence d'examen du TNP de 2010, l'Ukraine aimerait également apporter son soutien à la mise en place d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous considérons en effet la convocation d'une conférence sur cette question comme l'une de nos tâches prioritaires, dont la réalisation permettra d'accroître la sécurité régionale et internationale et de renforcer le régime de non-prolifération nucléaire.

À cet égard, nous prônons également l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), dans la conviction que son entrée en vigueur constituera un pas tangible vers la réalisation du noble objectif d'un monde sûr et pacifique sans armes nucléaires. Il est de la plus grande importance que l'intégrité des normes énoncées dans le TICE soit respectée. Les moratoires volontaires décrétés actuellement sur les essais nucléaires sont précieux mais ne constituent en rien un substitut à une interdiction contraignante à l'échelle mondiale. Nous appelons donc les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier d'urgence le TICE.

L'Ukraine reste favorable au développement du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et appelle toutes les parties au TNP qui ne l'ont pas encore fait à conclure et mettre rigoureusement en œuvre des accords complets de garanties avec l'AIEA et à conclure et mettre en vigueur des protocoles additionnels.

Nous continuons également d'insister sur le caractère essentiel de la négociation et de la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, aux fins à la fois d'endiguer la prolifération nucléaire et de faire avancer l'objectif

du désarmement nucléaire. L'Ukraine en appelle vigoureusement à la recherche d'un terrain d'entente sur la question des stocks de matières fissiles existants ainsi qu'au commencement immédiat de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles dans le cadre de la Conférence du désarmement.

L'Ukraine considère l'élimination totale des armes nucléaires comme la seule garantie absolue contre le fléau de la guerre nucléaire et appuie l'appel à l'adoption immédiate d'un accord international global sur l'interdiction des armes nucléaires. Toutefois, force est d'admettre que cet objectif ne pourra être réalisé dans un laps de temps réduit. Il exige par conséquent une démarche de longue haleine de la part de la communauté internationale, assortie de mesures pratiques et efficaces de désarmement adoptées de façon transparente, non discriminatoire, vérifiable et irréversible, visant à mettre en place un système d'instruments se renforçant mutuellement afin de faire advenir et de maintenir un monde sans armes nucléaires.

Puisque l'élimination totale des armes nucléaires demeure un objectif encore inatteignable, nous continuons d'insister sur l'octroi d'assurances de sécurité juridiquement contraignantes aux États non dotés de l'arme nucléaire afin de les protéger de l'utilisation ou de la menace de ce type d'armes de destruction massive. La question des assurances de sécurité négatives est l'une des véritables priorités de l'ordre du jour international en matière de désarmement et bénéficie d'un large soutien parmi la grande majorité des membres. Les nombreuses consultations engagées au sein de différentes instances internationales ont conduit au constat répété de l'urgence de conclure un instrument contraignant en la matière et démontré que cette question était mûre pour la négociation. Ayant déclaré son statut d'État non lié aux blocs et non doté de l'arme nucléaire, l'Ukraine continue pour sa part d'insister sur l'octroi d'assurances de sécurité juridiquement contraignantes aux États non dotés de l'arme nucléaire. Cette question est d'autant plus importante que certains États se refusent toujours à renoncer à la mise au point de nouveaux types d'armes et au perfectionnement des arsenaux nucléaires existants.

L'élaboration d'un projet d'accord juridique international portant sur des arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes représente une étape réalisable vers la mise en œuvre intégrale des engagements pris au titre de la septième mesure du plan d'action du TNP

pour 2010 et permettra de faire évoluer fortement le programme en matière de non-prolifération. Les États Membres de l'ONU doivent se prévaloir de tous les mécanismes institutionnels existants, y compris la Conférence du désarmement, pour promouvoir l'examen de cette question. Nous sommes convaincus que la convocation d'une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies, ainsi que la création d'un groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies chargé de conduire une étude thématique en la matière permettraient d'élaborer une solution acceptable par tous s'agissant de la fourniture d'assurances de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires.

De plus, nous sommes d'avis que pour appuyer comme il convient un processus complet de désarmement et pour surmonter la discorde persistante, il est nécessaire de conduire des négociations parallèles sur les assurances de sécurité négatives et le traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. Examiner sur un pied d'égalité les objectifs de désarmement et de non-prolifération, avec le même niveau d'attention, contribuerait au renforcement de la confiance comme à la consolidation synergique de ces deux considérations, et partant, à l'instauration d'une nouvelle qualité de sécurité régionale et mondiale.

Sur la question du renforcement de la sûreté et de la sécurité dans l'espace, nous saluons le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189), élaboré en application de la résolution 65/68. En mai, l'Ukraine a organisé conjointement avec l'Union européenne des consultations ouvertes à tous sur un projet de code de conduite, qui ont donné lieu à d'importants échanges entre les participants. Nous espérons qu'elles auront constitué une avancée vers le prochain cycle de consultations ouvertes à tous, en novembre 2013, à Bangkok.

L'Ukraine, titulaire actuel de la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), attache une importance primordiale au renforcement de la coopération entre les États participants dans le domaine de la sécurité et de la non-prolifération. À cet égard, nous prévoyons de conduire un atelier régional sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, qui se tiendra sous les auspices du Gouvernement ukrainien le 5 novembre à Kiev, en coopération avec le Bureau des

affaires de désarmement et le Centre de prévention des conflits de l'OSCE.

L'Ukraine s'est félicitée de l'enquête décidée par le Secrétaire général au sujet de l'utilisation présumée d'armes chimiques en Syrie, et du rapport publié sur les événements survenus à Damas le 21 août. L'enquête illustre la viabilité de l'important instrument que constitue le mécanisme du Secrétaire général. L'Ukraine salue également la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité et la décision adoptée le 27 septembre par le Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques sur la destruction des armes chimiques syriennes, qui toutes deux représentent un pas fondamental dans le sens d'une réponse internationale solide, durable et unifiée à la crise en Syrie.

Enfin, la revitalisation des institutions et des négociations multilatérales de désarmement fait partie des tâches suprêmes de la communauté internationale. Nous saluons, par conséquent, l'importante avancée réalisée par la communauté internationale sous la forme de l'adoption, le 2 avril, à New York, du Traité sur le commerce des armes, par une majorité écrasante des États Membres de toutes les régions. Ce Traité met en place de nouvelles normes internationales et crée une instance garantissant transparence et responsabilité en matière de commerce des armes classiques. Nous attirons particulièrement l'attention, à cet égard, sur la reprise des activités de la Conférence du désarmement, qui est, de notre point de vue, un instrument indispensable à l'aboutissement, à terme, du processus de désarmement et à l'avènement d'un monde sans armes nucléaires.

Je souhaite également saisir cette occasion pour inviter tous les membres à la table ronde intitulée « Vingt ans de renonciation aux armes nucléaires par le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine : enseignements tirés et perspectives de désarmement nucléaire », qui se tiendra jeudi.

**M. Donoghue** (Irlande) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission, en vous assurant de tout l'appui de ma délégation durant la présente session.

L'Irlande s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne (voir A/C.1/68/PV.3) et à la déclaration qui sera prononcée par le représentant de l'Égypte au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour. J'aimerais y ajouter les observations suivantes à titre national.

Le recours récent de la Syrie aux armes chimiques constitue un rude et terrible rappel de la raison pour laquelle la communauté internationale a l'obligation de s'employer à éliminer à titre préventif les armes de destruction massive, sous toutes leurs formes, de tous les arsenaux militaires.

La Convention sur les armes chimiques apparaît comme un instrument conventionnel réussi à tous les égards. Elle jouit d'une adhésion quasi universelle et, 15 courtes années seulement après son entrée en vigueur, elle a presque atteint son objectif : l'élimination d'une catégorie entière d'armes des arsenaux mondiaux. L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques envisage déjà le rôle qu'elle aura dans un monde sans armes chimiques.

Et pourtant, les scènes épouvantables que nous avons découvertes venant de la Syrie en août démontrent clairement qu'il n'y a pas lieu de pavoiser en ce qui concerne les armes chimiques. Les images télévisées des conséquences humanitaires immédiates de leur utilisation contre des civils innocents, y compris des enfants, à Damas en témoignent. La communauté internationale a exprimé à juste titre son sentiment de révolte extrême face à ces événements et l'horreur que lui inspire toute utilisation d'armes chimiques en quelque circonstance que ce soit. Pour la grande majorité des États Membres, les jours où l'on utilisait ces armes comme armes de guerre sont révolus. On ne doit plus jamais les voir réintégrer les arsenaux militaires et nous devons par conséquent redoubler d'efforts pour parvenir à l'adhésion universelle à la Convention sur les armes chimiques et à la pleine application de ses dispositions.

L'Irlande est convaincue que, comme pour les armes chimiques, les jours des armes nucléaires sont également derrière nous. Pourtant, 43 ans après l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), l'arsenal nucléaire mondial compte plus de 17 000 armes tandis que la communauté internationale reste engluée dans des discussions à n'en plus finir sur les conditions à réunir avant de pouvoir reléguer ces armes au passé, avec les autres armes de destruction massive que l'humanité a d'ores et déjà prohibées. Cela ne peut plus durer, cela n'est plus admissible.

L'un des résultats les plus importants de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010 a été la réémergence de la problématique des conséquences humanitaires s'agissant des armes nucléaires. Elle a fourni un moyen de dépasser les

contraintes des débats traditionnels sur le Traité pour retourner aux principes premiers et examiner, avant toute chose, les conséquences concrètes pour l'humanité de toute explosion d'arme nucléaire. Ces conséquences peuvent être décrites comme calamiteuses pour les hommes, les femmes et les enfants se trouvant pris dans une explosion nucléaire. Le Comité international de la Croix-Rouge a clairement fait la démonstration que ces conséquences seraient ingérables et ne pourraient être maîtrisées par les administrations et organes des États. La mesure dans laquelle les gouvernements seraient dépassés par une telle situation est apparue clairement lors du débat très utile tenu en mars dernier à Oslo sur les incidences humanitaires de l'explosion d'armes nucléaires. Nous sommes reconnaissants au Gouvernement norvégien d'avoir accueilli cette convention ainsi qu'au Gouvernement mexicain, qui a accepté d'accueillir une conférence de suivi en février prochain.

Dans cette attente, une déclaration reconnaissant les conséquences catastrophiques qui découleraient de toute explosion nucléaire nous offre une base pour recadrer notre débat sur les armes nucléaires en même temps qu'une impulsion pour progresser. Ce débat d'importance vitale ne peut être balayé d'un revers de main comme faisant diversion au travail de négociation sur l'élimination des armes nucléaires. Au contraire : il doit s'inscrire dans le cadre des préceptes préalables essentiels sur lesquels fonder et appuyer ce processus. Nous avons laissé beaucoup trop longtemps le processus formel de négociation prendre le pas sur la progression effective de ces négociations sur le désarmement nucléaire. Nous devons maintenant mettre l'accent au contraire sur les progrès à faire.

En novembre dernier, à sa soixante-septième session, l'Assemblée générale a exprimé très clairement son mécontentement face au manque de progrès enregistrés sur le désarmement. Par un vote à une majorité écrasante, elle a adopté deux nouvelles initiatives visant à faciliter de nouvelles délibérations sur le désarmement nucléaire : le groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les aspects potentiels d'un traité interdisant la production de matières fissiles, et le groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. L'Assemblée a également décidé de convoquer sa première Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire, qui s'est tenue le mois dernier. Ce sont là des signes clairs, de la part de l'Assemblée générale, que, de l'avis de l'écrasante majorité des pays, on ne peut

rester les bras croisés sur la question du désarmement nucléaire.

Il existe en particulier une impatience grandissante face à l'incapacité dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement, créée pour être l'organe multilatéral mondial de négociations sur le désarmement, d'assumer son rôle depuis plus de 15 ans, en dépit des nombreux problèmes pressants que nous rencontrons aujourd'hui en matière de maîtrise des armements.

Nous avons vu le rôle efficace que peut jouer l'Assemblée générale, par exemple, avec l'adoption du Traité sur le commerce des armes. La conclusion d'un solide traité global sur le commerce des armes a longtemps été une priorité majeure de la politique étrangère irlandaise. Son adoption constitue une réalisation de poids et sa mise en œuvre efficace serait un triomphe pour la communauté internationale. C'est une démonstration de la contribution indispensable que peut apporter l'ONU à la paix et à la sécurité internationales.

Toutefois, nous ne devons pas mollir. Nous devons nous employer à encourager les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le Traité sur le commerce des armes dans les plus brefs délais pour qu'il puisse entrer en vigueur et commencer à sauver des vies. Au niveau national, nous nous acheminons diligemment, pour notre part, vers une ratification dans les prochains mois. Trop longtemps, le commerce non réglementé des armes a fait payer au monde un lourd tribut en vies humaines, a constitué une lourde entrave pour les économies et détourné de précieuses ressources du développement durable. Ce Traité est susceptible de changer durablement et réellement la donne.

Dans l'année écoulée, nous avons eu connaissance de rapports profondément inquiétants faisant état de l'utilisation de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions et d'armes incendiaires contre des cibles civiles. De fait, les images récentes prises dans le sillage de l'utilisation, semble-t-il, d'explosifs combustible-air contre une école syrienne sont profondément choquantes. Nous ne devons jamais oublier que ce que nous faisons ou ne faisons pas dans cette salle et dans toutes les instances de désarmement a une incidence très réelle sur les populations du monde entier. L'Irlande demeure profondément attachée à l'objectif du désarmement, considéré non comme simple objectif politique mais comme cause humanitaire.

**M. Haniff** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation malaisienne, je souhaite vous présenter

mes félicitations, Monsieur le Président, suite à votre accession à la présidence de la Première Commission, et y associer les autres membres du Bureau. Ma délégation vous assure de tout son soutien et de toute sa coopération, confiante que votre expérience et votre sagesse mèneront ces délibérations à bon port.

Avant de commencer, la Malaisie souhaite s'associer à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/68/PV.3).

L'état actuel des choses dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale est décevant. La haute priorité accordée au désarmement nucléaire reste inscrite à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies, tandis que l'absence de progrès réels demeure une triste réalité pour la communauté internationale. Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/68/1) présente clairement cette situation – pas de négociations sur le désarmement, pas de traité sur les matières fissiles, pas d'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et aucune conférence prévue pour 2012 portant création d'un Moyen-Orient exempt d'armes nucléaires et des autres armes de destruction massive.

Suite à un projet de résolution de la Première Commission l'année dernière, l'Assemblée générale a récemment pu tenir sa réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire. Le Premier Ministre de la Malaisie s'est joint à de nombreux autres chefs d'État et de gouvernement pour appeler à l'élimination complète des armes nucléaires. C'était un signal lancé au plus haut niveau qui, nous l'espérons, a été reçu dans son intégralité.

Nous sommes convaincus de la nécessité urgente pour la Première Commission de continuer à développer des approches innovantes, à l'instar de ce qu'elle a fait l'année dernière avec le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, mettre en place un groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les divers aspects d'un traité sur les matières fissiles, et convoquer la tenue pour un groupe de travail à composition non limitée d'une réunion d'organisation sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Un autre fait nouveau important survenu dans le domaine du désarmement est la prise de conscience croissante de l'impact humanitaire des armes nucléaires. C'est une position à laquelle la Malaisie souscrit fermement, et nous sommes heureux de constater l'intérêt croissant manifesté à cet égard par des États Membres.

Le Secrétaire général a qualifié l'impasse qui règne à la Conférence du désarmement de plus grand défi institutionnel posé au programme de désarmement. Après 17 années d'impasse, nous ne pourrions être plus d'accord. La Malaisie estime crucial pour les États Membres de faire preuve de la flexibilité et de la volonté politique nécessaires à la reprise des négociations. À cet égard, nous nous félicitons de la création d'un groupe de travail informel chargé de produire un programme de travail, ce qui nous semble un petit pas dans la bonne direction.

La Malaisie soutient également les efforts déployés pour négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous croyons qu'un tel traité est essentiel pour prévenir la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires. Toutefois, ma délégation regrette profondément les attitudes inflexibles adoptées par certains des États dotés d'armes nucléaires qui continuent d'empêcher la Conférence du désarmement de créer un comité ad hoc sur le désarmement nucléaire. La Malaisie appelle la Conférence à créer, dès que possible et à titre hautement prioritaire, un comité ad hoc sur le désarmement nucléaire.

La vision qu'a la Malaisie d'un monde exempt d'armes nucléaires est également celle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La réalisation d'un tel monde repose sur la concrétisation du marché fondamental symbolisé par les trois piliers du TNP, à savoir, le désarmement, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. La réunion tenue cette année à Genève par le Comité préparatoire a montré qu'il y avait encore beaucoup de travail à faire, compte tenu des divergences de vues et d'approches vis-à-vis de ces trois piliers. Ma délégation craint que le régime du TNP lui-même ne puisse être durable si les problèmes importants continuent d'être relégués indéfiniment à plus tard. La Malaisie invite les États dotés d'armes nucléaires à saisir l'occasion ce cycle de négociations pour donner corps à l'engagement

qu'ils ont pris d'éliminer leurs arsenaux nucléaires en vue de la Conférence d'examen de 2015.

La Malaisie regrette profondément que la Conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, prévue pour l'année dernière, n'ait pas pu avoir lieu. La Malaisie prie instamment le Secrétaire général, ainsi que les États concernés, de tenir cette conférence à la première occasion possible, avec la participation active de tous les États de la région. Nous nous félicitons de l'annonce faite récemment par l'Ambassadeur Jaakko Laajava concernant la réunion proposée les 21 et 22 octobre 2013 à Montreux (Suisse) pour examiner l'ordre du jour et les modalités de cette conférence. Ma délégation estime que la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient permettra de renforcer non seulement la paix régionale, mais également mondiale, et stimulera les efforts de non-prolifération menés par les pays de la région qui sont parties ou non à des régimes internationaux d'armes de destruction massive.

S'agissant des zones exemptes d'armes nucléaires, ma délégation se félicite de l'adoption du Plan d'action révisé pour la période 2013-2017 visant à renforcer la mise en œuvre du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est qui, nous l'espérons, intensifiera les négociations entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et les cinq États dotés d'armes nucléaires sur le Protocole au Traité. La Malaisie attend avec intérêt la signature dès que possible du Protocole et des documents connexes.

Il n'est pas possible de remédier de manière adéquate aux effets catastrophiques d'une explosion nucléaire, qu'elle soit accidentelle ou qu'elle résulte d'une erreur de calcul ou de conception. C'est pour cette raison que la Malaisie estime que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un outil important qui permettra de débarrasser le monde des armes nucléaires. La Malaisie exhorte les pays qui n'ont pas signé ou ratifié le Traité à le faire au plus tôt.

Ma délégation est préoccupée par l'utilisation d'armes chimiques dans la République arabe syrienne. Nous condamnons sans réserve l'utilisation d'armes chimiques, et nous appelons la communauté internationale à redoubler d'efforts pour explorer toutes les options diplomatiques possibles pour la paix sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Nous nous félicitons également de la signature récente par le

Gouvernement syrien de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

En ce qui concerne les armes classiques, la Malaisie se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale du Traité sur le commerce des armes. J'ai le plaisir d'annoncer que la Malaisie a rejoint les rangs des États signataires de ce traité, le 26 septembre, lorsque le Premier Ministre de mon pays a signé ce document historique. La Malaisie a toujours soutenu le processus relatif au Traité sur le commerce des armes. En collaboration avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, nous avons organisé une réunion régionale visant à faciliter la concertation sur le Traité sur le commerce des armes en Asie, qui s'est tenue à Kuala Lumpur les 26 et 27 février. Ma délégation reconnaît que, bien que le Traité sur le commerce des armes ne puisse pas répondre à toutes les préoccupations de tous les États, il se développera et évoluera au fur et à mesure que s'élaboreront des perceptions et des interprétations communes, que sa mise en œuvre progressera, et que la conférence des États parties se développera.

Enfin, je suis heureux d'informer les États Membres que la Malaisie présentera, comme à l'accoutumée, son projet de résolution intitulé « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires ». Nous allons présenter le projet de résolution de cette année, qui comprendra des mises à jour techniques, lors des prochains travaux de la Commission qui commenceront le 17 octobre. Même si, ultérieurement, nous prévoyons d'étoffer ce projet de résolution, je voudrais à ce stade inviter tous les États Membres à le soutenir et à envisager de se joindre au nombre croissant d'États coauteurs.

**M. Ulyanov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à ce poste de responsabilité et de vous souhaiter un plein succès dans vos futurs travaux. Il va sans dire que vous pouvez compter sur le soutien de la délégation russe.

Nous avons choisi, parmi les nombreux points de l'ordre du jour de la Première Commission les thèmes qui nous paraissent les plus critiques aujourd'hui.

Le premier porte sur la question du désarmement nucléaire dans le contexte du maintien de la stabilité stratégique. Depuis la signature du Traité sur la

non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Russie et les États-Unis ont, en s'acquittant de leurs obligations au titre de l'article VI du Traité, réalisé et mis en œuvre plusieurs accords fondamentaux sur la réduction de leur arsenal nucléaire.

Parmi ceux-ci figurent le Traité de 1987 sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, le Traité de 1991 sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs (START I), le Traité de 2002 sur des réductions des armements stratégiques offensifs, connu sous le nom de Traité de Moscou, et enfin le Traité de 2010 sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs, appelé aussi nouveau Traité START.

Afin de ne pas ennuyer tout le monde avec des chiffres, je ne donnerai que quelques chiffres concernant un seul de ces traités. En vertu du Traité START I, de 1991, la Russie a pratiquement divisé par six le nombre de ses ogives stratégiques déployées, qui sont passées de 9 000 à 1 700, et a détruit plus de 3 000 missiles balistiques intercontinentaux et missiles balistiques lancés par sous-marin. J'insiste une nouvelle fois sur le fait que ces réductions ont été effectuées au titre d'un seul traité. Il convient de noter que détruire un seul missile stratégique coûte environ un million de dollars. Conséquence de ces réductions, d'après certaines estimations, la puissance nucléaire de la Russie et des États-Unis a été ramenée aux niveaux en cours pendant la seconde moitié des années 50, soit 15 ans avant l'entrée en vigueur du TNP.

Nous savons que beaucoup d'États sont assez déçus par le rythme du désarmement nucléaire, mais personne ne peut nier le fait que les deux grandes puissances nucléaires s'acquittent de bonne foi – pas seulement en théorie, mais aussi en pratique – des obligations qui leur incombent en vertu de la première partie de l'article VI du TNP. Malheureusement, la situation est différente concernant les obligations découlant de la deuxième partie de cet article, qui est indissociable de la première et prévoit des négociations sur un désarmement général et complet. Je dirais même plus, la deuxième partie des obligations est souvent totalement reléguée aux oubliettes, et l'article VI du TNP considéré comme portant exclusivement sur la responsabilité des puissances nucléaires. Nous ne saurions accepter une telle interprétation, qui n'est guère compatible avec la lettre et l'esprit du TNP.

La conclusion en 2010 du nouveau Traité START a suscité de nouvelles attentes quant aux perspectives de désarmement nucléaire. C'est compréhensible sur le principe, et sans doute naturel. La Russie souscrit pleinement au noble objectif de débarrasser la planète des armes de destruction massive, et notamment des armes nucléaires. Cependant, l'accomplissement de cette tâche véritablement historique suppose une démarche adaptée, complète et soigneusement planifiée. Elle nécessite de définir scrupuleusement les priorités et les premières mesures à mettre en œuvre. Hélas, selon nous, c'est là précisément que le bât blesse.

Denos jours, les efforts se focalisent principalement sur la formulation de diverses déclarations péremptoires et d'initiatives de long terme qui ignorent le principe du désarmement nucléaire progressif, et dans lesquelles, certaines questions, comme celle des conséquences humanitaires de l'utilisation des armes nucléaires, se retrouvent incluses de manière inopinée. Ce faisant, ce problème fort complexe est devenu essentiellement un enjeu diplomatique public, tandis que son aspect stratégique a été relégué à l'arrière-plan.

Je ne pense pas que ce soit la meilleure manière d'atteindre notre objectif commun, ni la plus rapide. Sous l'angle de la *realpolitik*, on ne peut ignorer le fait que la situation générale du monde actuel ne facilite pas l'adoption de nouveaux accords dans le domaine du désarmement nucléaire. La situation est sans aucun doute moins favorable aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a quelques décennies, dans les années 50 par exemple. L'équilibre des relations internationales, surtout dans le domaine politico-militaire, est perturbé, et les facteurs négatifs qui sapent la stabilité stratégique prennent de l'ampleur.

Le plus grand obstacle à l'édification d'un monde sans armes nucléaires sont les projets unilatéraux de mise en place de systèmes de défense antimissiles. Le problème de ces projets sous leur forme actuelle est qu'ils vont à l'encontre du principe de l'inadmissibilité du renforcement de sa propre sécurité au détriment de celle des autres. Le non-respect de ce principe, y compris les liens directs et indissolubles qui existent entre armes stratégiques offensives et armes stratégiques défensives, peut avoir des conséquences extrêmement néfastes sur l'ensemble des relations internationales contemporaines, notamment en ce qui concerne le programme de désarmement.

En résumé, nous tenons à souligner une fois encore que la démarche de la communauté internationale

pour ce qui est de nouvelles réductions des armes nucléaires doit être adaptée aux exigences et priorités actuelles. Pour la Fédération de Russie, par exemple, les conséquences catastrophiques et le caractère inacceptable de toute utilisation d'armes nucléaires sont parfaitement claires et ne nécessitent pas d'autre discussion. Si toutefois des doutes subsistent pour certains sur ce point, nous pouvons bien sûr organiser d'autres réunions internationales sur les conséquences humanitaires de l'utilisation des armes nucléaires. Il importe toutefois que ces réunions ne détournent pas notre attention de l'objectif primordial qui est de créer des conditions plus propices à de nouvelles réductions des arsenaux nucléaires.

Outre la question des systèmes de défense antimissiles balistiques, il est nécessaire de se pencher sur des problèmes tels que les plans de mise en œuvre du concept de « frappe mondiale rapide », les déséquilibres dans le domaine des armes classiques, le manque de progrès vers l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, entre autres.

Un autre facteur qui nuit à la stabilité stratégique et complique la conclusion de nouveaux accords sur les armes nucléaires est l'absence d'une interdiction juridiquement contraignante du déploiement d'armes dans l'espace. Le projet de traité sino-russe destiné à combler cette lacune figure depuis longtemps à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, sans que malheureusement il n'y ait eu une quelconque avancée jusqu'à présent. Or, il devient chaque année plus urgent de prévenir une course aux armements dans l'espace. Du point de vue technologique, la probabilité d'un déploiement d'armes dans l'espace s'accroît, et l'absence de consensus sur l'ouverture de négociations sur le projet sino-russe est bien la preuve que certaines capitales nourrissent des projets à cet égard, ou du moins ont l'intention de garder les mains totalement libres pour manœuvrer.

Dans ces conditions, les mesures intermédiaires pour faire en sorte que l'espace reste exempt d'armes prennent de plus en plus d'importance. Sur ce point, nous pensons avant tout aux conclusions du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Nous remercions tous les experts de leur appui constructif à la présidence russe du Groupe. Grâce à leurs efforts conjoints, le Groupe est parvenu à adopter, de manière consensuelle, un rapport de fond (voir A/68/189). La Russie et la République populaire de Chine ont

l'intention de porter à l'attention de l'Assemblée une version actualisée de la résolution traditionnellement présentée sur ce point, qui nous l'espérons sera adoptée par consensus.

Nous pensons que faire avancer cette initiative tendant à ce que les États s'engagent à ne pas être les premiers à implanter des armes quelles qu'elles soient dans l'espace est un aspect prometteur de nos futurs travaux. Nous rappelons que la Russie a été le premier pays à prendre un tel engagement politique à cet égard, il y a neuf ans. Presque tous les États parties à l'Organisation du Traité de sécurité collective nous ont suivis. Durant l'année écoulée, le Brésil, l'Indonésie et Sri Lanka ont fait de même. Plusieurs États ont en outre indiqué qu'ils étaient intéressés par l'idée de signer des déclarations similaires. Nous espérons que cette initiative prendra une dimension universelle avec l'adoption d'une résolution de l'Assemblée générale, soit au cours de la présente session soit à la prochaine.

S'agissant maintenant de la question de la non-prolifération, nous tenons à souligner la nécessité de convoquer dans les meilleurs délais une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Il est fort regrettable que cette conférence n'ait pas eu lieu en 2012, bien que la Russie n'ait ménagé aucun effort et continue de tout mettre en œuvre pour honorer ce mandat. Nous considérons qu'il est nécessaire, dans toute la mesure possible, d'imprimer un nouvel élan à la réalisation de cet objectif, ce qui est désormais possible grâce à la décision responsable de la Syrie de renoncer à ses armes chimiques et au cadre convenu par la Russie et les États-Unis pour l'élimination de ces arsenaux, tel qu'entériné par la décision du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en date du 27 septembre et par la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité. Nous considérons que, concrètement, la tenue sans tarder de consultations préparatoires à Genève, avec la participation de tous les pays de la région, permettrait de convoquer cette conférence dans les meilleurs délais.

Pour terminer, je voudrais juste dire quelques mots sur la Conférence du désarmement. La logique veut que nous aurions plus de chances d'adopter un programme de travail par consensus si nous travaillions sur la base d'un programme simplifié prévoyant l'examen des quatre principales questions inscrites à l'ordre du jour. Cela nous permettrait d'entamer des travaux de fond et préserverait les chances de démarrer des négociations

le jour où les conditions seront réunies. Nous appelons tous nos partenaires à la Conférence du désarmement à faire preuve de souplesse et à se montrer prêts à faire des compromis à cet égard.

**M. Ben Sliman (Tunisie)** : Je tiens, au nom de la délégation tunisienne, à vous présenter, Monsieur le Président, mes félicitations les plus sincères suite à votre élection à la présidence de la Première Commission et à dire toute l'appréciation de ma délégation pour le travail effectué par M. Desra Percaya durant la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Je tiens également à vous assurer du soutien et de la coopération de ma délégation dans l'accomplissement de votre mission afin que nos travaux aboutissent aux résultats escomptés.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États arabes et du Groupe des États d'Afrique.

La Commission se réunit à un moment critique pour examiner les progrès accomplis dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale afin de relever les différents défis posés aux régimes de non-prolifération et de désarmement et, partant, à la paix et à la sécurité internationales. Nous sommes tous appelés à déployer de nouveaux efforts en faveur du désarmement nucléaire afin de libérer des ressources, qui sont actuellement destinées à la fabrication et au maintien de ces armements, pour les consacrer au développement économique et social, à la promotion de la démocratie et à la protection de l'environnement.

Nous reconnaissons ici les avancées réalisées ces deux dernières années dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. La Tunisie attache une grande importance aux efforts multilatéraux dans le domaine du désarmement et continuera de soutenir tous les efforts visant à promouvoir la limitation des armes nucléaires et la réduction du risque de prolifération nucléaire. Ainsi, un désarmement nucléaire généralisé sera le meilleur moyen de s'assurer que de telles armes ne tombent pas entre les mains de groupes terroristes ou d'acteurs non étatiques.

À cette occasion, je me permets de féliciter le Secrétaire général d'avoir fait du désarmement une des priorités du programme de son deuxième mandat et de s'être personnellement impliqué dans le débat. Nous nous félicitons de l'initiative du Mouvement des pays non alignés relative à la proclamation d'une

journée internationale pour le désarmement nucléaire, le 26 septembre.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui constitue le pilier de l'ordre nucléaire mondial, a ainsi ralenti la prolifération nucléaire, sans pour autant l'empêcher. L'adhésion de la quasi-totalité des États et sa prorogation indéfinie en 1995 ont permis de consolider ce traité. En dépit de ses imperfections et de ses fragilités, la Tunisie saisit cette occasion pour réaffirmer sa conviction que le TNP demeure un instrument irremplaçable pour la sécurité internationale. Considérant qu'il ne pouvait y avoir d'autre alternative que de soutenir et de consolider le TNP, les États dotés de l'arme nucléaire sont invités à élaborer un document international juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité données aux États non nucléaires et même à signer les accords de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et ses protocoles facultatifs, et ce, dans l'objectif de promouvoir « le zéro nucléaire » et de réaliser un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Moyen-Orient reste l'une des zones les plus concernées, surtout en raison du refus de certaines parties de se joindre au TNP et de placer leurs installations nucléaires sous le régime des garanties intégrales de l'AIEA, malgré les nombreux appels des autres États de la région et les appels de l'Assemblée générale dans ses multiples résolutions pertinentes. À cet égard, nous appelons la communauté internationale, et notamment les puissances influentes, à prendre des mesures urgentes et concrètes pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans cette région. Nous estimons que la mise en œuvre du statut régissant de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires serait le meilleur moyen d'avancer sur la voie du désarmement nucléaire. La Tunisie, qui souscrit avec vigueur à cette approche, appelle à la tenue de la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

Avec la mondialisation, le commerce international des armes a changé de dynamique. Les transferts d'armes internationaux insuffisamment réglementés alimentent les conflits civils, déstabilisent les régions et renforcent le terrorisme et les réseaux criminels. De même, la circulation incontrôlée d'armes légères menace les processus de paix et de réconciliation, déjà fragiles, et compromet les efforts internationaux pour renforcer

l'état de droit, la justice sociale ainsi que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

À cet égard, la Tunisie salue l'adoption, le 2 avril 2013, du Traité sur le commerce des armes qui mentionne expressément les « armes légères et leurs munitions ainsi que leur portée ». Elle se félicite également de l'adoption, le 26 septembre, de la première résolution du Conseil de sécurité (résolution 2117 (2013)) sur les armes légères, qui appuie les efforts des Casques bleus pour limiter l'impact des armes légères dans les sociétés sortant d'un conflit. Cette résolution illustre la priorité qu'accorde le Conseil de sécurité à la protection des civils et au plein respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme. La Tunisie souligne que l'adoption par le Conseil de sécurité de cette première résolution sur les armes légères et de petit calibre complétera l'application du Traité sur le commerce des armes.

Nous sommes conscients qu'en dépit des efforts des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et de certains mécanismes pour aider les États à respecter les embargos sur les armes, la circulation illégale d'armes légères et de petit calibre se poursuit à un rythme alarmant, et ce, en raison de la nature lucrative de leur commerce, d'une régulation faible et du peu de contrôle, y compris des réserves gouvernementales qui sont parfois peu sécurisées. Ainsi, la Tunisie saisit, cette occasion, pour affirmer que des politiques intégrées, mettant en valeur le rôle des organisations internationales, régionales et sous régionales doivent être privilégiées.

Nous saluons également les résultats positifs de la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue entre le 27 août et le 7 septembre 2012. Nous appelons les États Membres à soumettre, sur une base volontaire, leurs rapports nationaux tous les deux ans.

Dans ce cadre, ma délégation fait siennes les recommandations destinées à donner un nouvel élan à la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, mais elle exprime son inquiétude face à l'augmentation du nombre d'armes légères en circulation dans le monde.

Les membres ne sont pas sans savoir que l'Afrique se taille la part du lion en étant la première touchée par les effets de la présence excessive et incontrôlée d'armes légères, et qu'elle est désormais le continent le plus affecté par des conflits de tous genres. Notre continent constitue l'un des espaces les plus importants de circulation illicite d'armes de toutes sortes, de tous calibres et de toutes provenances, qui contribuent au renforcement des activités des groupes terroristes. C'est pour cette raison que nous tous, membres de la communauté internationale, devons maintenir haut notre engagement envers l'exécution de ce Programme d'action, que nous considérons comme le cadre principal des activités que nous menons pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite de ce type d'armes sous tous ses aspects.

Dans ce cadre, ma délégation voudrait mettre particulièrement l'accent sur les efforts qui devraient être déployés aux niveaux régional et sous-régional pour s'attaquer aussi bien à l'offre qu'à la demande dans le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et parvenir à endiguer les mouvements transfrontaliers d'armes illicites, y compris en ce qui concerne le courtage illicite, et ce dans le respect du droit international, notamment du droit de légitime défense des pays consacré par la Charte des Nations Unies.

Avant de conclure, je tiens à féliciter le Secrétaire général de son rapport sur les armes légères (S/2013/503), qui fait le point sur les efforts déployés pour lutter contre le trafic des armes légères en Afrique dans le cadre des missions politiques et des missions de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies. Je saisis cette occasion pour réaffirmer que notre pays a à cœur d'assurer le succès des travaux de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, qui se tiendra à New York du 28 avril au 9 mai 2014, ainsi que des travaux de la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui aura lieu à New York du 16 au 20 juin 2014.

**M. Wu Haitao** (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission à sa soixante-huitième session. Je suis certain que nous pouvons compter sur votre riche

expérience diplomatique et votre sagesse pour une session fructueuse. La délégation chinoise vous assure à cet égard, ainsi que les autres délégations, de son entière coopération.

La situation internationale est marquée par des évolutions profondes et complexes. Les faveurs d'une grande partie du monde vont à un monde multipolaire et à une démocratisation des relations internationales. La mondialisation économique et les technologies de l'information transforment le monde en profondeur. Les pays sont de plus en plus interdépendants. Parallèlement, la communauté internationale reste confrontée à de nombreux problèmes. Diverses menaces traditionnelles et non traditionnelles à la sécurité sont interconnectées. Il reste encore un long chemin à parcourir en matière de maintien de la sécurité internationale.

La gestion des questions difficiles et des défis mondiaux exige des efforts conjoints de tous les États Membres de l'ONU. Toutes les parties doivent s'employer à renoncer aux réflexes de la guerre froide et aux stratégies de jeu à somme nulle, à promouvoir l'égalité, la confiance mutuelle, l'ouverture à tous, l'échange de connaissances et une coopération mutuellement bénéfique, promouvoir la sécurité collective et commune sur la base de la coopération, consolider le système de sécurité multilatéral bâti autour de l'ONU, régler les différends par le dialogue et la négociation et travailler main dans la main à la construction d'un environnement international et régional pacifique, harmonieux et stable.

Quelques progrès ont été accomplis dans le cadre du processus de désarmement nucléaire, mais continuer de promouvoir et faire advenir, à terme, un monde exempt d'armes nucléaires restent des tâches ardues. Les questions de prolifération nucléaire continuent d'occuper une place importante. La sécurité, dans des domaines tels que l'espace et le cyberspace, est remise en question. Le mécanisme de désarmement multilatéral doit être revitalisé d'urgence. Les pays doivent donc conjuguer leurs efforts pour promouvoir davantage les processus internationaux de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération à divers titres.

Premièrement, ils doivent faire avancer graduellement le processus de désarmement nucléaire et réduire globalement les risques de prolifération. Les États dotés d'armes nucléaires se doivent de renoncer à la politique de la dissuasion nucléaire fondée sur le recours en premier à l'arme nucléaire et de s'engager sans équivoque à ne pas recourir en premier aux

armes nucléaires et à ne pas recourir à l'emploi ou à la menace d'armes nucléaires contre les États non dotés de ces armes et contre les zones exemptes d'armes nucléaires. Ils doivent négocier et adopter un instrument international juridiquement contraignant à cette fin dans les meilleurs délais. Les pays dotés des arsenaux nucléaires les plus importants doivent continuer de montrer la voie en procédant à des réductions drastiques de leurs arsenaux nucléaires. Lorsque les conditions le permettront, les autres États dotés d'armes nucléaires devront également se joindre aux négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire.

Le désarmement nucléaire doit être mené dans le respect des principes du maintien de la stabilité et de l'équilibre stratégiques mondiaux et d'une sécurité non diminuée pour tous. Il faut renoncer à mettre au point des systèmes de défense antimissiles qui remettent en cause la stabilité et l'équilibre stratégiques mondiaux.

La Chine a toujours défendu l'interdiction et la destruction complètes des armes nucléaires. Elle est fermement attachée à sa stratégie nucléaire d'autodéfense et adhère à la politique de non-recours en premier aux armes nucléaires à tout moment et en toute circonstance. Elle a pris sans équivoque l'engagement inconditionnel de ne pas recourir à l'emploi ou à la menace d'armes nucléaires contre les États non dotés de ces armes et contre les zones exemptes d'armes nucléaires.

La Chine prône l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. En août, M. Lassina Zerbo, Secrétaire exécutif du Secrétariat technique provisoire de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, a effectué un déplacement professionnel en Chine, durant lequel les deux parties ont dialogué et se sont mises d'accord pour approfondir leur coopération.

Le dialogue et la négociation sont les seuls moyens de régler les problèmes nucléaires régionaux. S'agissant de la question du nucléaire iranien, les parties concernées doivent accentuer leurs efforts diplomatiques et promouvoir le processus de dialogue cinq plus un afin de créer des conditions propices à un règlement global et satisfaisant à long terme.

Pour ce qui est de la question du nucléaire sur la péninsule coréenne, la Chine est convaincue que les pourparlers à six demeurent un mécanisme pragmatique et efficace qui permettra de faire progresser le processus de dénucléarisation de la péninsule. La Chine est prête à

travailler en collaboration avec les parties concernées et à déployer des efforts inlassables pour relancer au plus vite les pourparlers à six, dénucléariser la péninsule et rétablir une paix et une stabilité durables sur la péninsule et dans tout l'Asie du Nord-Est.

La Chine appuie les efforts que déploient les pays de la région pour créer la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et la zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Elle appuie la convocation prochaine d'une conférence internationale sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

La troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2015 se tiendra l'année prochaine. La Chine est disposée à travailler avec la communauté internationale aux fins de la mise en œuvre effective du Document final de la Conférence d'examen de 2010 en vue de réaliser les objectifs énoncés dans le Traité de manière globale et équilibrée.

Le mois dernier, la Chine a tenu avec succès à Beijing la deuxième réunion d'experts du Groupe de travail des cinq membres permanents chargé d'élaborer un glossaire concerté de définitions des termes clefs dans le domaine nucléaire. Elle accueillera également une conférence des cinq membres permanents en avril de l'année prochaine à Beijing aux fins d'un échange de vues approfondi sur des questions importantes, telles que celle de la mise en œuvre du Document final de la Conférence d'examen du TNP sur la base de la coopération.

Deuxièmement, les États dotés d'armes nucléaires doivent s'acquitter strictement des obligations contractées en vertu des traités internationaux ayant trait à la maîtrise des armements et faire activement et régulièrement avancer le processus de désarmement s'agissant des armes chimiques et classiques. La Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction joue un rôle important en vue de l'élimination de la menace que représentent les armes chimiques et de la prévention d'une prolifération de ces armes.

Actuellement, la destruction des armes chimiques en Syrie est une tâche importante à laquelle doit procéder l'Organisation pour l'interdiction des armes

chimiques (OIAC). La Chine accueille avec satisfaction la décision relative à la question des armes chimiques en Syrie adoptée par le Conseil exécutif de l'OIAC ainsi que la résolution adoptée sur le même sujet par le Conseil de sécurité de l'ONU (résolution 2118 (2013)). Nous appuyons les efforts entrepris par l'OIAC pour mettre en place un système de vérification et de destruction des armes chimiques. La Chine se tient prête à envoyer des experts participer aux activités dans ce domaine ainsi qu'à fournir un appui financier.

La Chine est elle aussi victime des armes chimiques. Le mois dernier, à l'invitation commune de la Chine et du Japon, le Directeur général de l'OIAC et des représentants de son Conseil exécutif se sont rendus sur le site de Haerbaling où sont détruites les armes chimiques abandonnées par le Japon sur le territoire de la Chine, afin de vérifier la transparence de ces activités. Ces armes constituent une grave menace à la vie et aux biens du peuple chinois ainsi qu'à l'environnement. À ce stade, même si certains progrès ont été réalisés, l'ensemble du processus de destruction est très en retard sur le calendrier. Extrêmement préoccupée et mécontente de la lenteur de la destruction, la Chine exhorte le Japon à s'acquitter de ses obligations en tant qu'État partie ayant abandonné les armes chimiques, afin que le programme de destruction puisse être achevé dans les plus brefs délais.

La Chine attache une grande importance aux préoccupations humanitaires causées par le commerce illicite des armes conventionnelles. La Chine observe strictement ses lois et règlements internes sur l'exportation d'armes, ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et ne transfère pas d'armes à des régions en conflit ou ni à des acteurs non étatiques. Elle a pris une part active et constructive au processus de négociation du Traité sur le commerce des armes. Elle restera engagée auprès de toutes les parties pour assurer le suivi du Traité et se joindra aux efforts visant à mettre en place un régime de commerce international des armes réglementé et rationnel.

Le Gouvernement chinois s'acquitte sincèrement des obligations qui sont les siennes en vertu de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination et coopère aux efforts de déminage de la communauté internationale. La Chine a fourni une assistance au

déminage humanitaire à plus de 40 pays en Asie, en Afrique et en Amérique latine.

Troisièmement, les États dotés d'armes nucléaires devraient formuler sans tarder les normes internationales nécessaires pour empêcher le cyberspace et l'espace extra-atmosphérique de devenir de nouveaux champs de bataille. Le cyberspace est un espace où les pays ont des intérêts partagés et une destinée commune. Tous les pays devraient assurer la sécurité commune à travers la coopération pratique sur la base du respect mutuel. Le cyberspace n'est ni une enclave sans loi ni un endroit où la loi de la jungle s'applique. La première priorité est de formuler des règles internationales du cyberspace dans le cadre de l'ONU. À cette fin, la Chine, la Russie et quelques autres pays ont proposé ensemble à l'Assemblée générale en 2011 un code de conduite international pour la sécurité de l'information, et ce texte fait actuellement l'objet d'une mise à jour. La Chine est prête à travailler avec d'autres parties pour parvenir rapidement à un consensus sur ce code de conduite et pour construire conjointement un cyberspace pacifique, sûr, ouvert et coopératif.

La prévention de la militarisation et d'une course aux armements dans l'espace, la négociation et la conclusion rapides d'un instrument juridique visant à prévenir une course aux armements dans l'espace, et la sauvegarde de la sécurité de l'espace serviraient les intérêts communs de tous les pays. En 2008, la Chine et la Russie ont présenté conjointement à la Conférence du désarmement un projet de traité pour la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux. La Chine est prête à travailler avec toutes les parties pour poursuivre des discussions approfondies sur l'amélioration de ce projet de traité, et pour faciliter l'ouverture rapide des négociations.

Les mesures de transparence et de confiance constituent un complément utile aux efforts visant à prévenir une course aux armements dans l'espace. La Chine participe activement aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales et est très impliquée dans les discussions sur le code de conduite international pour les activités spatiales.

Quatrièmement, les États dotés d'armes nucléaires doivent protéger avec force l'autorité du mécanisme multilatéral de désarmement et revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement. Ces dernières années,

diverses propositions ont été avancées sur des questions telles que la réforme du mécanisme de désarmement multilatéral, la promotion de négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et le progrès du processus de désarmement nucléaire. La Chine estime que la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement des Nations Unies, la Première Commission et le processus d'examen du TNP sont des instances appropriées pour les délibérations et les négociations sur le désarmement nucléaire, le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, etc. Mettre en place un nouveau mécanisme séparé pour traiter des questions de désarmement nucléaire ne ferait qu'affaiblir l'autorité des mécanismes existants, drainer des ressources précieuses et, par conséquent, s'avérer contre-productif pour le processus de désarmement nucléaire multilatéral.

La Chine a toujours pensé que la Conférence du désarmement est la seule instance – et la plus appropriée – pour ce qui est des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Le groupe d'experts gouvernementaux sur le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, qui sera mis en place l'année prochaine, devrait s'en tenir au mandat énoncé dans la résolution 67/53, et ses membres devraient comprendre les principaux producteurs de matières fissiles pour les armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires. Ce groupe d'experts gouvernementaux devrait observer strictement le principe de consensus, et ses travaux devraient être intégrés dans le cadre de la Conférence du désarmement, une fois que la Conférence du désarmement sera parvenue à un consensus sur son programme de travail.

La nouvelle direction du Gouvernement central a mis en avant le rêve chinois d'une renaissance de la nation chinoise. Le rêve chinois, c'est la paix, le développement, la coopération et des résultats gagnant-gagnant, un rêve qui est aussi partagé par le reste du monde. Le développement de la Chine cherche à renforcer la force de la paix dans le monde. La Chine continuera indéfectiblement à suivre la voie d'un développement pacifique et à approfondir la coopération avec tous les pays sur la base du respect et des avantages mutuels. Elle est prête à travailler avec toutes les parties pour faire avancer la maîtrise des armements, le désarmement et les processus de non-prolifération.

**M. Ntwaagae** (Botswana) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président,

de votre élection à la présidence de cette commission au cours de la présente session. Nous sommes convaincus que sous votre direction, les délibérations de la Commission seront couronnées de succès. Nous vous assurons, ainsi que les membres du Bureau, de notre appui et de notre coopération dans l'exécution de vos fonctions. Je saisis cette occasion pour remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Desra Percaya de l'Indonésie, pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé la Première Commission au cours de la soixante-septième session de l'Assemblée.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/68/PV.3).

Le Botswana est un État non doté d'armes nucléaires pleinement attaché aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment pour ce qui est de la prévention des menaces à la paix et la sécurité internationales. Nous croyons que la question du désarmement et de la paix et la sécurité internationales doit continuer d'occuper une place hautement prioritaire dans l'ordre du jour de l'ONU tant que la paix et la stabilité ne seront pas devenues réalité.

La soixante-huitième session de l'Assemblée générale se tient à un moment où le monde assiste à des conflits continus qui sont le théâtre de violations flagrantes des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations innocentes. Le désarmement nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires, le trafic des armes légères et de petit calibre et le terrorisme continuent de poser de graves problèmes et d'avoir des effets dévastateurs sur la paix, la stabilité et le développement. Les différents programmes qui nous ont été présentés au cours des sessions précédentes et de la présente session, continuent de nous fournir l'occasion d'évaluer les réalisations et d'identifier les défis auxquels nous sommes confrontés sur les questions du désarmement et de la paix et la sécurité internationales.

Ma délégation, comme toutes les parties concernées, est extrêmement préoccupée par l'absence de progrès dans l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires, biologiques et chimiques, résultat de la non-coopération de la part de certains États Membres qui refusent de détruire leurs arsenaux nucléaires. Les efforts soutenus déployés par la communauté internationale dans ce domaine resteront vains tant que les États Membres concernés ne coopèrent pas et ne changent pas leur façon d'agir. La mise en œuvre

effective du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est à cet égard d'une importance capitale.

L'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre leur utilisation ou la menace de leur utilisation. C'est dans ce contexte que ma délégation se félicite de la convocation de la première Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, qui s'est tenue le 26 septembre de cette année (voir A/68/PV.11). C'est à travers de tels programmes que des échanges de vues sur les réalisations, les défis et les meilleures pratiques peuvent avoir lieu entre les pays en vue d'améliorer le monde dans lequel nous vivons.

Ma délégation appuie sans réserve la création de zones exemptes d'armes nucléaires et estime que ce type d'approche régionale contraindra les États à respecter la dénucléarisation des territoires respectifs. Le Botswana est fier d'être associé au Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, ou Traité de Pelindaba. Nous demandons donc instamment aux autres blocs régionaux d'œuvrer de concert à la création de zones exemptes d'armes chimiques, biologiques et nucléaires.

Le trafic illicite des armes légères et de petit calibre demeure également l'un des plus grands défis de notre époque. Ces armes constituent le danger le plus grave pour la paix et la sécurité non seulement de l'Afrique, mais du monde entier. Elles ont en outre un effet néfaste sur le développement social et économique, des pays en développement en particulier.

C'est la raison pour laquelle ma délégation rappelle avec plaisir et avec satisfaction l'adoption historique du Traité sur le commerce des armes, en avril de cette année. Nous sommes reconnaissants du solide esprit de compromis dont a fait montre la communauté internationale lors de la conférence sur le Traité. Nous nous félicitons en particulier du fait que, dès son entrée en vigueur, le Traité permettra de réglementer le transfert des armes classiques, afin d'éviter qu'elles ne tombent entre de mauvaises mains.

Le Botswana appuie pleinement les efforts visant à mettre en œuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites (voir A/60/88). Nous sommes toutefois parfaitement

conscients du fait qu'en raison des ressources et des capacités limitées des différents États, la réalisation des objectifs du Programme d'action demeure une gageure. Nous appelons donc les partenaires à fournir une assistance technique et à contribuer au renforcement des capacités afin de pouvoir consolider les efforts nationaux de mise en œuvre.

Pour finir, ma délégation souhaite à tous les membres de la Commission de fructueuses discussions. Nous espérons que, sous votre direction fort efficace, Monsieur le Président, la Commission, avec son esprit positif et sa détermination habituels, sera en mesure de parvenir à un consensus sur autant de résolutions que possible.

**M. Benmehidi** (Algérie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission à sa soixante-huitième session. Nous espérons voir, sous votre direction avisée, la session donner des résultats fructueux. Vous pouvez compter à ce titre sur le soutien et la coopération de ma délégation. Je voudrais également féliciter les autres membres du Bureau de leur élection.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés, du Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique, et de Bahreïn, au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/68/PV.3).

L'Algérie attache la plus grande importance au désarmement général et complet comme moyen de garantir la paix et la sécurité internationales, et réaffirme son attachement à la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. En 2013, de multiples efforts, propositions et initiatives ont été mis en œuvre afin de répondre à un vaste éventail de questions dans ce domaine. Certains d'entre eux seront discutés de manière approfondie au cours de la présente session de la Commission.

En tant qu'État partie aux principaux traités relatifs aux armes nucléaires et aux armes de destruction massive, l'Algérie réaffirme que le désarmement nucléaire demeure sa priorité absolue, et elle exprime sa grave préoccupation face au danger que représentent pour l'humanité l'existence des armes nucléaires et la possibilité, ou la menace de leur utilisation. Il est par conséquent nécessaire de réaliser des progrès concrets en matière de désarmement nucléaire multilatéral.

Ma délégation saisit cette occasion pour souligner à nouveau la nécessité de parvenir à l'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire des régimes de désarmement et de non-prolifération nucléaires, et de garantir le respect de chacun de ses trois piliers : le désarmement, la non-prolifération et la promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Une majorité d'États choisissent d'utiliser l'énergie atomique pour des applications exclusivement civiles, conformément à l'article IV du TNP. En effet, l'énergie nucléaire constitue pour de nombreux pays en développement un choix stratégique de développement économique et de sécurité énergétique. En conséquence, ma délégation réaffirme le droit légitime de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques dans le cadre du régime de non-prolifération.

Préoccupée par l'absence de progrès de la mise en œuvre du plan d'action de 2010, comme elle l'a déjà fait savoir à la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2015, tenue cette année à Genève, l'Algérie appelle tous les États parties au TNP à mettre en œuvre ce plan d'action, adopté par consensus à la huitième Conférence d'examen du TNP en mai 2010. Selon les termes du TNP, les États dotés d'armes nucléaires notamment doivent se conformer pleinement à leurs obligations spéciales.

Convaincus que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre leur utilisation ou la menace de leur utilisation, l'Algérie soutient, à cet égard, la feuille de route proposée par le Mouvement des pays non alignés à la Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire tenue il y a quelques jours (voir A/68/PV.11), demandant essentiellement l'ouverture rapide de négociations à la Conférence du désarmement sur une convention globale sur les armes nucléaires.

En attendant que cet objectif soit atteint, ma délégation tient à réaffirmer la nécessité d'élaborer un instrument juridiquement contraignant portant sur les assurances de sécurité négatives à l'endroit de tous les États non dotés d'armes nucléaires. L'Algérie tient également à souligner l'importance d'une adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour en permettre l'entrée en vigueur. La réalisation de cet objectif contribuera au processus de désarmement nucléaire. L'Algérie se félicite de la tenue au mois de mars de la conférence d'Oslo sur les

incidences humanitaires des armes nucléaires, qui sera suivie par une deuxième conférence au Mexique en février 2014.

La mise en place de zones exemptes d'armes nucléaires étant une mesure importante aux fins de la réalisation des objectifs de désarmement et de non-prolifération nucléaires, l'entrée en vigueur le 15 juillet 2009 du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, ou Traité de Pelindaba, portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, représente une contribution importante à cet égard. L'Algérie, qui est l'un des premiers pays à avoir signé et ratifié le Traité de Pelindaba, invite les États qui ne l'ont pas encore fait, et en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à signer et à ratifier les annexes pertinentes de ce Traité.

L'exemple du Traité de Pelindaba et des autres zones exemptes d'armes nucléaires existantes doit également être suivi au Moyen-Orient. À cet égard, l'Algérie exprime sa déception quant au fait que la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, qui devait avoir lieu en 2012, n'a pas encore été convoquée. L'Algérie demande donc au Secrétaire général et aux trois auteurs de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient de déployer tous les efforts possibles, conformément à la décision de consensus de la Conférence d'examen du TNP de 2010, pour organiser la conférence sans plus tarder, et elle souligne combien il importe que tous les États du Moyen-Orient participent à cette conférence.

Même si nous partageons la déception d'autres États membres au sujet de l'impasse qui persiste à la Conférence du désarmement et à la Commission du désarmement, ma délégation estime que cette impasse est due à un manque de volonté politique de la part de certains États. À cet égard, l'Algérie réaffirme l'importance de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Dans le même temps, tout en rappelant la décision CD/1864, adoptée le 29 mai 2009 par consensus sous la présidence algérienne, l'Algérie demande à la Conférence d'adopter un programme de travail global et équilibré. Ma délégation attend avec intérêt les délibérations du groupe de travail informel de la Conférence du désarmement sur cette question.

En vue de renforcer les différentes composantes du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, l'Algérie réaffirme qu'il faut convoquer

une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Mon pays considère que la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques sont des éléments importants du dispositif juridique international relatif aux armes de destruction massive, et appelle à leur mise en œuvre équilibrée, efficace et non discriminatoire.

S'agissant de la question des armes classiques, l'Algérie a appuyé la résolution par laquelle l'Assemblée générale a adopté le Traité sur le commerce des armes. L'adoption de cet instrument concernant les transferts internationaux d'armes classiques renforcera sans aucun doute le dispositif multilatéral dans le domaine du désarmement.

Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre continue de menacer la paix et la stabilité dans de nombreux pays et régions, notamment dans la région du Sahel, car il constitue une source d'approvisionnement pour les groupes terroristes et la criminalité organisée. Préoccupée par ce commerce illicite, ma délégation souligne une nouvelle fois l'importance d'une mise en œuvre intégrale, équilibrée et efficace du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites. Nous tenons également à souligner que la coopération et l'assistance internationales sont essentielles à cette fin.

L'attachement à la paix et à la sécurité régionales est l'un des principes fondamentaux de la politique étrangère de l'Algérie. C'est pourquoi, comme elle l'a fait les années précédentes, la délégation algérienne présentera à la Première Commission un projet de résolution intitulé « Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée », et invite toutes les États membres à se porter coauteurs de ce texte et à l'appuyer.

Enfin, l'Algérie estime que la Première Commission est une composante essentielle du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, et elle est déterminée à collaborer de manière constructive avec vous, Monsieur le Président, ainsi qu'avec toutes les délégations pour que ses travaux soient menés à bien.

**M. Sadykov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : D'emblée, je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession aux fonctions de Président de la Première

Commission. Soyez assuré de notre plein appui et de notre entière coopération dans le cadre de l'exécution de votre mandat.

Le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont des questions que le Kazakhstan considère comme absolument prioritaires. Les nombreuses initiatives que nous avons prises dans le cadre de l'ONU montrent clairement la fermeté de notre position. Ces deux questions sont interdépendantes et se renforcent mutuellement. C'est pourquoi il faut les promouvoir simultanément par des efforts collectifs et dans un esprit de multilatéralisme.

Ces dernières années, quelques progrès concrets ont été enregistrés en matière de désarmement nucléaire, notamment le Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs, et les initiatives unilatérales de réduction des armements nucléaires prises par le Royaume-Uni et la France. Toutefois, à l'échelle mondiale, le désarmement nucléaire reste une aspiration plutôt qu'une réalisation, et nous subissons la pression exercée par des arsenaux composés de milliers d'armes nucléaires. Le Kazakhstan invite les puissances nucléaires à prendre l'engagement de déployer des efforts sincères en vue d'éliminer les armes nucléaires, conformément à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et de prendre des mesures concrètes dans ce domaine. Les États parties au TNP mais aussi les États qui n'ont pas adhéré à ce Traité doivent s'engager en faveur de l'abolition des armes nucléaires.

Nous sommes fermement convaincus que l'élimination totale de tous les arsenaux nucléaires constitue la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes. Nous saisissons cette occasion pour signaler que l'initiative du Kazakhstan d'élaborer, dans le cadre de l'ONU, un projet de déclaration universelle sur un monde exempt d'armes nucléaires est un moyen de pousser la communauté internationale à manifester une volonté politique d'atteindre l'objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. Cette déclaration pourrait rappeler au monde que, même s'il peut toujours y avoir des désaccords sur les moyens d'y parvenir, l'objectif même ne fait l'objet d'aucune contestation. Il pourrait pousser à l'action et promouvoir la responsabilisation en ce qui concerne le respect des engagements pris en matière de désarmement. Il pourrait inspirer de nouveaux efforts

en vue de mettre un terme aux impasses qui paralysent le mécanisme multilatéral pour le désarmement.

Les conséquences humanitaires et environnementales catastrophiques des essais nucléaires effectués à Semipalatinsk et sur d'autres sites dans le monde montrent que les effets de tout emploi d'armes nucléaires sont incontrôlables, dans le temps et dans l'espace. La Conférence d'Oslo tenue récemment a mis en évidence les possibles démarches humanitaires à suivre vis-à-vis de ce problème. Nous espérons que les délibérations semblables qui auront lieu au Mexique l'année prochaine aboutiront à des recommandations concrètes à cet égard.

En tant qu'État qui a longtemps souffert des essais nucléaires, le Kazakhstan appuie ces initiatives et espère que tous les membres de la communauté internationale contribueront à la création d'un front plus large recourant à des mesures énergiques contre la menace nucléaire.

Le Kazakhstan est extrêmement préoccupé par l'impasse de longue date dans laquelle se trouve le mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, y compris la Première Commission de l'Assemblée générale, la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement. Nous pensons qu'il est essentiel que l'on entame de bonne foi des négociations multilatérales sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire. L'incapacité de la communauté internationale de saisir l'élan imprimé en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires ainsi que les violations du moratoire sur les essais nucléaires nous rappellent que les trois organes de l'ONU chargés de la question du désarmement doivent revenir sur la bonne voie.

La Conférence du désarmement, en tant qu'unique instance multilatérale de négociation en matière de désarmement, doit satisfaire les attentes mondiales. Ses membres doivent trouver un terrain d'entente et un moyen de sortir de l'impasse actuelle. Compte tenu de l'importance de pourparlers multilatéraux marqués par un solide examen de fond et des progrès graduels dans la mise en œuvre d'un programme de travail, le Kazakhstan est prêt à participer activement aux travaux du groupe de travail informel chargé d'élaborer un programme de travail – un groupe mis en place conformément aux propositions faites le 18 juin par le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Kassym-Jomart Tokayev.

À ce stade décisif, nous pensons qu'il faut préserver toutes les ressources existantes de la Conférence du désarmement, y compris le Bureau des affaires de désarmement et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, notamment en raison de leur rôle essentiel et de leur importance.

Le TNP a un rôle indispensable à jouer en contribuant à amenuiser les problèmes de prolifération nucléaire contemporains. Même si le Traité n'a pas pu permettre d'éviter que les armes nucléaires continuent de se propager, nous voulons croire qu'il existe une volonté politique et un désir sincère de veiller à ce que les dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ne restent pas lettre morte.

Même si l'observation par les puissances nucléaires d'un moratoire volontaire sur les essais nucléaires constitue un facteur important de sécurité nucléaire, elle ne peut se substituer à un document juridiquement contraignant tel que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). L'entrée en vigueur rapide de ce Traité est essentielle pour une mise en œuvre efficace du TNP.

Nous prions également tous les États Membres d'aider à mettre en œuvre une résolution de l'Assemblée générale sur la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, qui représente selon le Kazakhstan encore un autre élément important en vue de maintenir un niveau d'alerte élevé concernant la question de la réduction de la menace nucléaire.

Le projet *Abolish Testing : Our Mission* (Abolir les essais : notre mission), lancé par le Kazakhstan l'année dernière à Astana, poursuit sa campagne et progresse graduellement. Des citoyens d'une centaine de pays ont déjà rejoint cette campagne en signant une pétition pour l'interdiction des essais nucléaires qui doit être transmise aux chefs d'États dotés d'armes nucléaires, ainsi qu'aux pays qui n'ont pas encore adhéré au TICE et au TNP ou ne les ont pas encore ratifiés.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires est un pas dans la direction d'un monde plus sûr. Ce type d'initiative doit être encouragé en fournissant des garanties inconditionnelles contre l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires. Même si les zones exemptes d'armes nucléaires couvrent maintenant plus de la moitié de la surface du monde, la plupart des protocoles relatifs aux garanties de sécurité nucléaire sont encore en négociation ou n'ont pas encore été ratifiés par certains États dotés d'armes nucléaires, notamment

le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

Le Traité de Semipalatinsk est considéré par le Kazakhstan et les autres pays d'Asie centrale comme une mesure destinée à favoriser la paix et la sécurité régionales. L'engagement de consultations sur la question entre les cinq États d'Asie centrale et les cinq États dotés d'armes nucléaires durant la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP, qui se tiendra à Genève cette année, est une bonne initiative. Nous sommes satisfaits du niveau et du rythme auxquels participent au dialogue avec les cinq États d'Asie centrale les cinq États dotés d'armes nucléaires. Le Kazakhstan, en sa qualité de coordonnateur des États d'Asie centrale, espère que les modalités pratiques et les conditions d'efficacité du Traité seront assurées sous peu dans le cadre de consultations constructives entre les parties concernées.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses régions du monde constitue une importante contribution à la non-prolifération nucléaire, et à la paix et à la sécurité, et les initiatives de ce type devraient être encouragées et appuyées par les États dotés d'armes nucléaires.

Au premier plan des enjeux de l'heure figure toujours la convocation de la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive, telle que le prévoit le plan d'action de 2010. L'importance de cette conférence est dictée par le rôle charnière qu'elle est appelée à jouer dans le maintien de la sécurité régionale et mondiale, et nous appelons toutes les parties intéressées à faire preuve de volonté politique afin qu'elle soit convoquée au plus vite.

Compte tenu de la renaissance actuelle du nucléaire, le Kazakhstan, l'un des principaux fournisseurs de produits uranifères au monde, se tient prêt à ajouter sa voix en faveur de notre cause commune. Les pourparlers d'Astana avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et ses États membres en vue de créer une banque internationale d'uranium faiblement enrichi sous les auspices de l'AIEA et dans le cadre de son régime de garanties avancent bien. Nous estimons que cette initiative constituera un moyen concret supplémentaire de permettre à tous les États d'avoir accès à du combustible nucléaire. Inversement, la création de cette banque d'uranium faiblement enrichi ne porte aucunement atteinte au droit inaliénable de tous

les États parties au TNP à l'utilisation de l'énergie et des technologies nucléaires à des fins pacifiques.

Le Kazakhstan tient à dire qu'il est profondément préoccupé par l'utilisation récente d'armes chimiques en Syrie. L'adhésion de la Syrie à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et l'élimination de ses stocks, aux termes de la décision du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de la résolution pertinente du Conseil de sécurité, excluront toute possibilité d'utilisation nouvelle de ces armes. Nous appelons le Gouvernement syrien à se conformer strictement au programme d'élimination de ces armes chimiques.

Nous n'avons de cesse que de promouvoir l'universalisation de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, ainsi que des moyens de surveillance internationale. La création d'un mécanisme de vérification efficace permettrait de renforcer la confiance mutuelle et la sécurité dans ce domaine.

Nous saluons l'adoption par l'Assemblée générale en avril du Traité sur le commerce des armes, dont le Kazakhstan est certain qu'il apportera une contribution importante à nos efforts communs de prévention du commerce illicite de ces armes. J'informe la Commission que nous nous employons activement à mettre la dernière main à nos procédures nationales aux fins de l'adhésion dans les plus brefs délais du Kazakhstan à ce Traité important.

Pour terminer, je tiens à souligner qu'il est crucial de mobiliser la volonté politique nécessaire pour obtenir des résultats tangibles sur les questions pendantes en matière de désarmement. Le Kazakhstan est fermement déterminé à faire advenir un monde exempt d'armes nucléaires et vous assure, Monsieur le Président, que sa délégation vous fournira tout l'appui et la coopération nécessaires pour vous permettre d'accomplir votre mission.

**M. Mwinyi** (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Au nom de la République-Unie de Tanzanie, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, de votre élection. Je suis certain que vous mènerez nos travaux à bon port, et vous assure dans cette attente de la coopération de notre délégation. Je félicite également votre prédécesseur du

dévouement infatigable avec lequel il s'est consacré aux travaux de la Première Commission.

Ma délégation s'associe à la déclaration du Groupe des États d'Afrique, prononcée par la représentante du Nigéria, et à la déclaration du Mouvement des pays non alignés, prononcée par le représentant de l'Indonésie (voir A/C.1/68/PV.3). Nous accueillons également avec satisfaction la déclaration de la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, M<sup>me</sup> Angela Kane.

La République-Unie de Tanzanie prône l'élimination totale, complète et irréversible des armes nucléaires et de toutes les armes de destruction massive. De la même manière que nous sommes opposés à la possession et à la mise au point d'armes nucléaires, nous nous opposons à toutes les velléités de faire la guerre à l'aide d'armes de quelque type que ce soit, nucléaire ou classique. La Première Commission a été créée pour assister l'Organisation dans l'exécution de la responsabilité qui lui incombe au premier chef, à savoir garantir la paix, la sécurité et le développement humain. Cet objectif n'a pas encore été pleinement réalisé, en raison de divers problèmes qui restent à surmonter et de problèmes n'ayant reçu que des réponses partielles ou arbitraires.

Avec la fin de la Seconde Guerre mondiale a coïncidé le début de la course aux armements, non pas parce que le monde voulait de plus en plus d'armes, mais parce que certains États Membres s'imaginaient à tort que la force militaire leur garantirait une sécurité absolue. Il n'en alla pas ainsi, et c'est ainsi que s'ensuivit cette course aux armements entre les pays victorieux, au lieu d'efforts pour empêcher les pays vaincus de mettre au point des armes inutiles.

L'utilisation d'armes nucléaires dans les derniers jours de la Seconde Guerre mondiale a donné lieu aux premiers temps du désarmement. L'Assemblée générale a engagé alors le processus de désarmement pour préserver le monde du fléau d'une nouvelle guerre. Mais l'échec de ce processus a diminué ce zèle en faveur du désarmement, qui s'est appliqué à la place à la maîtrise des armements. Un vide en est résulté dans le processus de désarmement, auquel ont répondu les États Membres par la mise au point d'autres armes avec lesquelles mener des guerres biologiques et chimiques lorsqu'ils ne voudraient pas utiliser d'armes nucléaires. Cette décision n'était pas fondée sur des considérations de force militaire, mais sur des considérations politiques et une volonté d'autoglorification. Ces décisions bellicistes n'étaient donc pas prises par les autorités de

défense mais par les organes législatifs et les plus hautes instances dirigeantes de l'État, où officiaient des êtres humains caressant certaines ambitions, tant politiques que stratégiques.

Les ambitions politiques et stratégiques ont-elles cessé d'exister? Non. Par conséquent, pour régler la question du désarmement général et complet, nous devons, en toute honnêteté, essayer de satisfaire nos ambitions politiques et stratégiques en vue de combler le fossé qui sépare les nations afin d'établir finalement l'harmonie entre elles. Nous ne préconisons pas un monde sans concurrence. Au contraire, nous aspirons à un monde caractérisé par la coopération et la concurrence pour parvenir au développement humain et non à la destruction humaine. Les débats et les résolutions sur le désarmement général et complet nous permettront seulement de trouver des solutions temporaires, et non de solutions durables.

Néanmoins, tout espoir n'est pas perdu. Après la Seconde Guerre mondiale, l'Organisation des Nations Unies a décidé que

« de leurs épées ils forgeront des socs, et de leurs lances, des serpes : une nation ne lèvera pas l'épée contre une autre nation, et on n'apprendra plus la guerre » (*La sainte Bible, Esaïe 2 : 04*).

Traduisons donc les résolutions que nous allons adopter ce mois-ci en processus de développement et faisons en sorte que les peuples du monde puissent vivre dans une liberté plus grande, tel qu'énoncé dans la Charte.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux délégations que le nombre des interventions faites dans l'exercice du droit de réponse par une délégation à une séance donnée est limité à deux par point de l'ordre du jour. La durée de la première intervention est limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à cinq minutes.

**M. Ibrahim** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : D'emblée, je voudrais réaffirmer que le Gouvernement de mon pays condamne fermement l'emploi d'armes chimiques. Nous estimons qu'il s'agit d'un crime abominable et que ses auteurs en Syrie – les groupes terroristes et les États qui les appuient – doivent répondre de leurs actes. La Syrie a récemment adhéré à la Convention sur les armes chimiques et est profondément convaincue que ces armes doivent être abolies. Par conséquent, nous avons accepté le programme mis en

place en vue de leur destruction, en tant que mesure supplémentaire visant à nous rapprocher de l'objectif de débarrasser la région du Moyen-Orient de toutes les armes de destruction massive, notamment les armes chimiques.

Nous nous attendions à ce que la délégation française salue cette décision constructive de la République arabe syrienne, au lieu de faire des commentaires négatifs. En sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité, la France devrait se réjouir des faits positifs susceptibles de contribuer à trouver une solution politique à la crise en Syrie plutôt que vouloir poser des obstacles aux solutions potentielles. En effet, nous ne comprenons pas les arguments sans fondement présentés par le représentant de la France. Nous n'avons pas envahi son pays, et nous ne cherchons pas à le coloniser comme la France l'a fait en Syrie et dans de nombreux autres pays. Par conséquent, nous demandons à la France de présenter des excuses pour avoir colonisé la Syrie et son peuple.

Nous voudrions également rappeler à la délégation française que la France a effectué des essais nucléaires sur des êtres humains dans le Sahara algérien et que ces essais ont causé de grands dommages à l'environnement de cette région et de certaines zones du Pacifique. La France a été l'un des premiers pays du monde à utiliser des armes chimiques. En outre, la France est le seul pays à avoir introduit l'arme nucléaire en Israël en 1955, au centre nucléaire de Dimona.

Enfin, le représentant de la France a essayé d'imposer la publication de certains résultats dans le rapport de la commission d'enquête, et a porté des accusations non crédibles et sans fondement contre le Gouvernement syrien. Il est bien évident que la France est devenue une partie du problème en Syrie plutôt qu'une partie de la solution.

**M. Sano** (Japon) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au titre de l'exercice du droit de réponse pour réagir à l'intervention faite par le représentant de la République populaire démocratique de Corée à la fin de la séance d'hier (voir A/C.1/68/PV.3). Je serai très bref.

Les activités d'exploitation de l'espace menées par le Japon sont conformes aux obligations internationales qui découlent notamment des traités pertinents sur l'exploitation et l'utilisation de l'espace. Elles se basent sur la politique consacrée dans la Constitution japonaise et visent strictement des fins pacifiques. Il est donc extrêmement inapproprié de

comparer les activités spatiales du Japon avec celles de la République populaire démocratique de Corée, qui continue de procéder à des lancements de missiles en violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité interdisant tout type de lancement ayant recours à la technologie des missiles balistiques.

Les essais nucléaires effectués par la République populaire démocratique de Corée, ainsi que la mise au point de missiles pouvant servir de vecteurs aux armes de destruction massive, ne constituent pas seulement une violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, mais ils sont également un obstacle sérieux au régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires dont le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires constitue la pierre angulaire.

Ces activités provocatrices de la République populaire démocratique de Corée sont absolument inacceptables, car elles portent atteinte à la paix et à la sécurité de l'Asie du Nord-Est et de la communauté internationale dans son ensemble. C'est plutôt la République démocratique populaire qui n'a pas respecté l'engagement qu'il a pris relativement à la dénucléarisation de la péninsule coréenne dans le cadre de la Déclaration commune publiée à l'issue du quatrième cycle des pourparlers à six. Une fois de plus, le Japon exhorte la République populaire démocratique de Corée à respecter pleinement ses obligations découlant des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et ses engagements au titre de la Déclaration commune publiée à l'issue du quatrième cycle des pourparlers à six.

**M. Kim Ju Song** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Une fois encore, nous rejetons fermement les observations faites par le représentant du Japon. Le Japon n'a pas de qualification ni de réputation lui permettant de donner son avis sur l'élimination des armes nucléaires. Les trois principes de la non-nucléarisation du Japon ne sont rien d'autre qu'un subterfuge. Le Japon possède actuellement plus de quatre tonnes de plutonium, une quantité suffisante lui permettant de fabriquer des armes nucléaires lorsqu'il le décidera. En outre, le Japon est déjà allé bien au-delà du simple souhait de faire renaître son militarisme dans la région de l'Asie du Nord-Est. Je dirais que le Japon est un cancer qui menace la paix en Asie du Nord-Est, ainsi que la paix et la stabilité de la péninsule coréenne.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent faire

des déclarations supplémentaires au titre de l'exercice du droit de réponse.

**M. Sano** (Japon) (*parle en anglais*) : Premièrement, l'adhésion du Gouvernement japonais aux trois principes non nucléaires – ne pas posséder, ne pas fabriquer et ne pas permettre l'introduction d'armes nucléaires sur le territoire du Japon – reste inchangée. L'attachement du Japon à l'élimination totale des armes nucléaires afin d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires est inébranlable.

Deuxièmement, rien ne prouve que le Gouvernement japonais ait jamais autorisé l'introduction d'armes nucléaires par d'autres pays sur le territoire japonais. En se fondant sur la politique nucléaire expresse des États-Unis jusqu'à ce jour, telle que l'annonce de 1991, le Gouvernement japonais estime qu'aucune arme nucléaire n'a été introduite jusqu'à présent par les États-Unis, notamment par des navires et/ou avions qui auraient fait escale dans les ports japonais ou auraient été en transit sur le territoire japonais. Je réitère que le Japon maintient sa politique d'adhésion aux trois principes de la non-nucléarisation.

Troisièmement, les orientations du Japon resteront fermement pacifiques. Le Japon est fier de la haute estime dans laquelle le tient la communauté internationale pour avoir choisi la voie de la paix après la Seconde Guerre mondiale.

Quatrièmement, le Japon respecte scrupuleusement le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ainsi que les obligations de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en tant qu'État partie, et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire par le Japon a été confirmée par l'AIEA dans ses conclusions annuelles, à savoir que toutes les matières nucléaires servent à des activités pacifiques. En outre, au-delà des obligations juridiques, en tant que mesure internationale de transparence, le Japon rend compte périodiquement de la quantité de plutonium qu'il détient, conformément aux directives relatives à la gestion du plutonium.

Enfin, la communauté internationale ne doit pas oublier que c'est la République populaire démocratique de Corée qui poursuit ses programmes en matière nucléaire et de missiles, y compris son programme d'enrichissement de l'uranium, en violation des

résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des pourparlers à six. Il est impératif que la République populaire démocratique de Corée prenne des mesures concrètes pour donner la preuve de son attachement sincère à une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible avant la reprise des pourparlers à six. C'est sur cette base que le Japon exhorte la République populaire démocratique de Corée à prendre ces mesures concrètes.

**M. Simon-Michel** (France) : Je serai bref. Dans l'intervention qui a mis en cause mon pays, et qui vient d'être prononcée, il y a deux aspects : les uns que nous entendons depuis plusieurs années et d'autres qui sont nouveaux. Sur les allégations non fondées que nous entendons chaque année, je me réfère, comme d'ailleurs les années précédentes, aux mises au point qui ont été faites il y a quelques années. Sur les éléments qui sont nouveaux, j'invite tout simplement notre collègue à relire nos discours et à relire également le rapport qui a été rédigé dans le cadre de la mission d'enquête pour usage allégué d'armes chimiques, mis en place par le Secrétaire général et rendu il y a quelques semaines.

**M. Kim Ju Song** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Notre délégation considère que les observations que vient de faire le représentant du Japon sont préjudiciables, fausses et hypocrites. Les trois principes de la non-nucléarisation du Japon ne sont que mensonge. Chaque année, des porte-avions et des sous-marins nucléaires des États-Unis circulent en toute liberté dans les eaux territoriales japonaises. Des quantités excessives de plutonium sont accumulées. Des personnalités politiques appellent à la militarisation du Japon. Nous avons déjà clarifié notre position quant à la participation du Japon aux pourparlers à six. Nous avons indiqué clairement que le Japon n'a ni l'obligation ni la capacité morale ou juridique de participer à ces pourparlers.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je rappelle aux membres que le délai pour l'inscription sur la liste évolutive des orateurs pour le débat général est fixé à 18 heures. Toutes les délégations intéressées qui ne se sont pas encore inscrites n'ont plus que cinq heures pour le faire. Entre-temps, la liste a été affichée sur le site Web Quick First de la Première Commission.

*La séance est levée à 13 heures.*